Nations Unies S/PV.4917



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4917e séance

Jeudi 26 février 2004, à 15 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Maquieira
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Lettre datée du 23 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/143)

04-25102 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Lettre datée du 23 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/143)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la l'Argentine, des Bahamas, de la Bolivie, du Canada, de Cuba, de la République dominicaine, de l'Équateur, du Guatemala, d'Haïti, de l'Irlande, de la Jamaïque, du Japon, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Keith Desmond Knight, Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque.

Sur l'invitation du Président, M. Knight (Jamaïque) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Frederick A. Mitchell, Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas.

Sur l'invitation du Président, M. Mitchell (Bahamas) prend place sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Alexandre (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 février 2004, qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Ridha Bouabid, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie, soit autorisé à participer, sans droit de vote, à la séance publique du Conseil consacrée à Haïti, qui doit se tenir aujourd'hui, le jeudi 26 février 2004. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2004/147.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ridha Bouabid, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ridha Bouabid à occuper le siège qui lui est réservé le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 23 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui figure dans le document S/2004/143. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2004/145, qui contient une lettre datée du 25 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à la présente séance.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Je les remercie de leur compréhension et de leur coopération.

Afin également d'utiliser au mieux le temps qui nous imparti, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil, ni à reprendre leur place sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table. Je remercie les délégations de leur compréhension et leur coopération.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Keith Desmond Knight, Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque.

M. Knight (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez le Conseil de sécurité durant ce mois de février. Vos talents diplomatiques et votre style courtois ont, à l'évidence, permis d'examiner sans heurt et avec efficacité les différentes questions dont est saisi le Conseil. J'ai eu le plaisir de me rendre dans votre grand pays, il y a un peu plus d'une semaine, et j'ai été impressionné par les progrès réalisés par la Chine et par son développement économique, ainsi que par son ferme appui au multilatéralisme et au système international. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité, d'avoir réagi avec célérité à ma demande de tenir la présente séance et je me réjouis de voir dans la salle le Secrétaire général qui, je le sais, s'intéresse de très près à cette question.

Ma délégation s'adresse au Conseil de sécurité au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour appeler d'urgence l'attention de la communauté internationale sur la rapide détérioration de la situation en Haïti. La situation constitue maintenant une crise, compte tenu de la poursuite de l'effondrement de l'ordre public, de la montée de l'insurrection, des conditions d'anarchie et dd chaos, ainsi que de l'aggravation de la crise humanitaire qui, à son tour, a entraîné des déplacements de population, venant gonfler le nombre des réfugiés fuyant le pays.

Comme les membres du Conseil le savent, au cours des semaines écoulées, les troubles politiques en Haïti ont connu une escalade, puisque des groupes lourdement armés ont eu recours à la force pour prendre le contrôle de certaines parties du pays.

Ils ont déjà réussi à prendre le contrôle de toutes les villes de la partie Nord du pays. À présent, nous croyons comprendre que ces forces vont essayer de progresser plus avant, leur intention étant de marcher sur la capitale, Port-au-Prince. La police nationale haïtienne, déjà affaiblie et moins nombreuse que le parti opposé, a dû abandonner ses positions ou ériger des barricades de protection face aux assauts multipliés des groupes rebelles. Au cours de la dernière flambée de violence, quelque 70 personnes ont déjà été tuées. La situation actuelle en Haïti ne peut plus être considérée comme une affaire interne. Elle représente maintenant une grave menace à la paix et à la sécurité régionales, compte tenu de l'exode des personnes cherchant refuge ailleurs, et qui menacent de submerger les ressources des États de la région.

Les 20 derniers mois ont été particulièrement difficiles, peu de progrès ayant véritablement été réalisés vers la fin de la polarisation et l'établissement d'un consensus politique. Le pays se trouve désormais dans une impasse politique du fait du refus constant de l'opposition de participer au dialogue prescrit dans le plan d'action de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Compte tenu du statut d'Haïti, membre le plus récent de la CARICOM, cette dernière, préoccupée de l'évolution de la situation dans ce pays, a cherché à fournir ses bons offices à de nombreuses reprises pour régler durablement cette crise. Nous avons affirmé le caractère essentiel du respect des principes suivants : premièrement, la mise en oeuvre intégrale des normes démocratiques en Haïti; deuxièmement, le refus d'un coup d'État, sous quelque forme que ce soit; et troisièmement, la nécessité d'une conformité de tout changement opéré en Haïti avec la Constitution haïtienne.

La situation haïtienne suscite de vives préoccupations dans la région. Il importe de noter que conformément au Chapitre VIII de la Charte, les organisations régionales sont souvent le premier recours dans les cas de menaces à la paix et à la sécurité. À la suite du coup d'État contre le Président Aristide, en 1991, la CARICOM, organisation sous-régionale directement concernée, avait ainsi participé activement aux efforts de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'ONU pour rétablir la paix et la stabilité en Haïti, notamment par l'intermédiaire d'une aide civile et militaire.

Les dernières actions de la CARICOM, engagées au début du mois de janvier dernier, ont compris des missions d'établissement des faits en Haïti et des réunions avec le Président haïtien, Jean-Bertrand

Aristide, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition. L'initiative de la CARICOM, qui a permis d'esquisser des propositions pour faire avancer le processus, a été présentée au cours d'une réunion tenue à Nassau, aux Bahamas, du 20 au 21 janvier, avec les principales parties prenantes de la scène politique. L'opposition s'est engagée à examiner le document sur le plan interne. À l'invitation de la CARICOM, des observateurs des États-Unis, du Canada et de l'OEA ont participé à la réunion de Nassau.

Le 31 janvier, le Premier Ministre jamaïcain, M. Patterson, a accueilli, en qualité de Président de la CARICOM, une réunion avec le Président Aristide à Kingston. Encore une fois, nous avons été épaulés par nos partenaires internationaux, Union européenne y compris, cette fois. La réunion a débouché sur un premier plan d'action de la CARICOM, que le Président Aristide a accepté. Il comprenait certaines mesures visant à améliorer la sécurité et à renforcer globalement la confiance, et portant sur le respect des résolutions antérieures de l'OEA, la négociation de règles pour les manifestations, la libération de détenus, le désarmement de groupes armés ayant recours à la force, le renforcement des forces de police et l'exercice des libertés fondamentales. Le plan envisageait également la création d'une commission électorale, l'instauration d'un conseil de personnalités éminentes, ainsi que la nomination d'un premier ministre neutre et indépendant. Il demandait en outre la formation d'un nouveau gouvernement, dans le cadre d'un processus de consultations entre le Premier Ministre, le Président et le Conseil. Émanant d'une réunion ultérieure à Washington, à laquelle ont participé le Secrétaire d'État des États-Unis, le Ministre canadien des affaires étrangères, le Secrétaire général de l'OEA et l'observateur permanent de la France auprès de l'OEA, un plan d'action a été élaboré pour faciliter la mise en oeuvre du plan d'action antérieur de la CARICOM.

Le plan a été accepté par le Président Aristide mais rejeté par l'opposition. Les membres du Conseil comprendront aisément qu'il est impossible de réaliser des progrès sensibles tant que les deux parties ne seront pas disposées à jouer le rôle qui leur revient. Il n'en demeure pas moins qu'il y a certaines mesures que le Président ne peut pas prendre à lui tout seul car elles exigent la participation de l'opposition et des autres parties prenantes.

La situation dans laquelle nous nous retrouvons actuellement est totalement différente de celle qui a commencé sous forme d'impasse politique, au sujet de l'exercice des droits et du rôle des forces d'opposition. Les incursions les plus récentes de forces rebelles lourdement armées venant du Nord ont entraîné des assassinats en représailles, la destruction de biens et un mépris généralisé du droit, qui a provoqué une situation d'anarchie dans une grande partie du pays. Comme le Premier Ministre, M. Patterson, l'a indiqué dans une lettre adressée au Secrétaire général, M. Kofi Annan, la semaine dernière, des mesures immédiates sont nécessaires pour sauvegarder la démocratie, prévenir les effusions de sang ainsi qu'une catastrophe humanitaire.

Pour faire face à la dégradation rapide de la situation politique en Haïti, le Gouvernement du Président Aristide a prié la communauté internationale d'aider à rétablir la sécurité, l'ordre public et l'état de droit dans le pays. Concrètement, compte tenu du risque que les forces rebelles n'atteignent la capitale, la CARICOM a été priée de mobiliser un appui en vue de renforcer la police nationale haïtienne, avec la possibilité d'une participation dans une force multinationale en Haïti.

La CARICOM continuera de jouer son rôle dans la recherche d'une solution politique à la crise en Haïti, mais nous pensons que l'ONU a une responsabilité particulière à assumer pour aider Haïti, compte tenu du rôle qu'elle a joué précédemment dans plusieurs missions de maintien de la paix. Le rétablissement de la paix et de la stabilité doit être considéré comme une partie d'un travail qui reste inachevé.

Dans ce contexte, nous saluons la nomination par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial chargé de coordonner et de promouvoir une participation plus importante de l'ONU dans le règlement de la crise actuelle.

L'engagement actif de l'ONU par le passé en Haïti illustre une reconnaissance historique de sa responsabilité dans la recherche d'une solution à ce qui est devenu depuis longtemps une situation inextricable. Le rôle de l'ONU a eu une incidence notable dans les tentatives précédentes, réputées relativement fructueuses, d'enrayer l'engrenage et de ramener les parties à la table de négociation. Il ne fait pas de doute que non seulement la situation explosive actuelle en Haïti et le risque d'un désordre encore plus grand constituent une menace à la paix et à la sécurité de la région mais qu'en outre, ils ne peuvent que représenter

une grave source de préoccupation pour la communauté internationale.

C'est pour les raisons qui précèdent que les États membres de la Communauté des Caraïbes souhaitent l'intervention directe et immédiate de l'ONU en Haïti, conformément à la Charte des Nations Unies. La situation est des plus urgentes et la nécessité de mesures décisives est primordiale.

Dans l'immédiat, il est nécessaire que le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'urgence d'une force multinationale chargée d'aider à rétablir l'ordre public, de permettre un retour à la stabilité et de créer des conditions propices à la recherche d'une solution à la crise politique. Cette aide internationale serait importante pour préparer la voie aux élections législatives et à l'élection présidentielle, le moment venu. Trouver une issue est capital à court et à long terme pour Haïti, dont l'avenir est gravement compromis par l'insurrection grandissante et la perspective d'une guerre civile sanglante. Le Conseil doit autoriser la création d'une force pour ce faire et encourager la participation des États qui ont les ressources voulues.

Je tiens à informer le Conseil que certains membres de la CARICOM ont d'ores et déjà indiqué qu'ils étaient prêts à apporter leur contribution à une telle force dans les limites de leurs capacités. Tous les membres de la communauté internationale doivent participer. Je tiens à souligner, Monsieur le Président, que la position de la CARICOM ne saurait en aucun cas être motivée par le désir de défendre les intérêts politiques d'un acteur particulier de la scène politique haïtienne. Elle est fondée sur le respect des principes démocratiques et sur l'intégrité d'un ordre constitutionnel.

De plus, la CARICOM engage vivement le Conseil de sécurité à soutenir toute mesure d'urgence que prendra la communauté internationale en vue de faire face à la crise humanitaire qui s'aggrave et aux besoins croissants en termes d'assistance, notamment en permettant l'acheminement de l'aide internationale grâce à une transition sans heurt vers la reconstruction économique et sociale à long terme.

L'afflux croissant de réfugiés en direction des États voisins impose également que les États concernés reçoivent les ressources nécessaires pour porter secours aux réfugiés et leur fournir une aide humanitaire.

Par un cruel caprice du destin, la première république noire de cet hémisphère a eu à mener une longue et difficile lutte pour protéger cette même liberté. Pire, l'ironie du sort veut qu'en cette année qui marque le bicentenaire de cet événement historique qui a marqué la fin de cette lutte et l'avènement d'une nouvelle ère de liberté, le peuple haïtien se trouve aujourd'hui à mille lieues d'avoir atteint les buts pour lesquels il a si vaillamment combattu, à savoir la liberté politique, la prospérité économique et la stabilité sociale.

Engageons-nous collectivement à prêter une nouvelle fois notre appui au vaillant peuple haïtien qui souffre depuis longtemps et à répondre à ses besoins urgents en cette heure critique. Le peuple haïtien a besoin d'aide. Nous sommes venus ici pour rechercher cette aide.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie S. E. le Ministre des affaires étrangères Knight de sa déclaration et de ses paroles aimables qu'il a adressées au pays que je représente.

Je donne à présent la parole au représentant d'Haïti.

M. Alexandre (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations au Conseil de sécurité, et à vous personnellement, pour la façon impeccable dont vous conduisez votre travail au timon de cet important organe. J'aimerais aussi féliciter le Secrétaire général pour l'intérêt particulier qu'il a accordé à la situation en Haïti depuis quelque temps.

Au nom du Gouvernement haïtien, nos remerciements vont au Conseil tout entier pour l'opportunité qu'il nous a donnée de présenter la situation d'Haïti devant cette auguste assemblée.

La situation d'Haïti est urgente et grave. Elle requiert plus que jamais toute l'attention de la communauté internationale. Depuis le 5 février 2004, le pays est en proie à une insurrection armée qui a déjà occasionné plus d'une soixantaine de morts et des centaines de blessés. Ces actions sont perpétrées par des groupes armés constitués d'anciens membres d'une force paramilitaire répressive dénommée Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès en Haïti (FRAPH), qui a commis des atrocités contre le peuple haïtien durant le coup d'État de 1991, d'anciens

membres des forces armées dissoutes en 1995 et de repris de justice évadés de prison.

Ces insurgés contrôlent actuellement la partie nord du pays. Des postes de police, des stations de radio et des bâtiments publics ont été pillés et incendiés. Ils en auraient profité pour procéder à l'exécution sommaire de personnes identifiées comme des proches du pouvoir. Ils ont également libéré des prisonniers déjà jugés et condamnés, entre autres, pour crimes violents et trafic illicite de stupéfiants. Ils ont aussi mis à sac des entrepôts et les résidences de paisibles gens. À titre d'exemple, il convient de souligner le pillage à Cap-Haïtien de l'entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM), qui contenait plus de 800 tonnes de nourriture.

Les attaques des groupes armés mettent en péril la stabilité des institutions du pays, et en particulier la survie de la population. Outre les pertes en vies humaines déjà mentionnées, les routes et les ports sont bloqués. Il devient de ce fait impossible d'approvisionner la partie nord du pays en carburant, nourriture et médicaments. Cela engendre une situation chaotique.

Le dernier rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, daté du 25 février 2004 (OCHA/GVA-2004/0029), est plus qu'alarmant. Cette voie dangereuse de violence armée sur fond de misère ne saurait être une option. Elle constitue une menace grave pour la région. Le désordre et la violence résultant de ces attaques armées menacent de jeter le pays dans une catastrophe humanitaire sans précédent et d'anéantir ses fragiles institutions. En ce moment précis, il est indispensable que la communauté internationale se manifeste.

Pour échapper à la violence et à la misère, les Haïtiens prennent encore une fois le chemin de la mer sur des embarcations de fortune au péril de leur vie. Hier encore, les gardes-côtes des États-Unis ont intercepté en haute mer un certain nombre de nos compatriotes fuyant ce pays en proie aux troubles. Si l'histoire peut servir de référence, une situation analogue en 1991 a provoqué plus de 40 000 réfugiés sur les côtes de la Floride.

Sur le plan politique, il devient urgent qu'une solution de sortie de crise soit trouvée dans l'immédiat pour rétablir des conditions de vie normale dans le respect de la légalité constitutionnelle, car la brutalité fait rage et la terreur des bandits armés règne. Dans ce contexte, le Président Jean-Bertrand Aristide a accueilli positivement et approuvé le 21 février dernier le plan de sortie de crise présenté par une délégation de haut niveau de la communauté internationale qui était conduite par le Ministre des affaires étrangères des Bahamas et comprenait des représentants des États-Unis, du Canada, de la France, de l'Union européenne et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ainsi que des membres de la Mission spéciale de l'Organisation des États américains (OEA) en Haïti et de l'Organisation internationale de la francophonie.

Ce plan de règlement politique de la crise, entériné par la communauté internationale, qui prévoit entre autres un gouvernement de consensus national, tout en respectant les normes constitutionnelles, a été malheureusement rejeté par l'opposition politique, défiant la communauté internationale. Ce refus persistant de l'opposition exacerbe davantage la crise. Haïti risque de sombrer dans l'abîme d'une guerre civile, avec toutes les séquelles que cela comporte. Maintenir l'ordre public pour éviter le chaos et l'anarchie se révèle être un défi majeur, car la police nationale, unique force légale, n'est plus à même d'assurer la sécurité des vies et des biens des citoyens, compte tenu de son effectif et de ses moyens limités.

Le Gouvernement renouvelle encore une fois son appel à l'opposition afin qu'elle contribue à l'apaisement et renoue le dialogue en vue d'une solution politique négociée. Il réaffirme sa foi dans le devenir démocratique d'Haïti et fera tout ce qui est nécessaire pour l'affermissement et le renforcement de l'état de droit.

Face à l'intransigeance de nos frères et soeurs de l'opposition, combien de femmes, de vieillards et d'enfants devront succomber sous les feux des mitraillettes et les coups de machettes avant que nous vienne en aide une force capable d'aider à la restauration et au maintien d'un environnement stable? Devant l'obstination des principaux acteurs de l'opposition, qui continuent à croire que la solution doit passer par le renversement des chefs d'État constitutionnels démocratiquement élus, combien de blessés ou de cadavres devront paver le sol d'Haïti avant que la communauté internationale vienne nous aider à éviter un bain de sang et l'exode massif de réfugiés? Devra-t-on assister à l'éventuelle bataille de Port-au-Prince avant d'agir? Monsieur le Président, prévenir vaut mieux que guérir.

Le Gouvernement haïtien s'associe pleinement à la position de la CARICOM, qui veut que le Conseil de sécurité soit saisi de la question d'Haïti et mette tout en oeuvre afin de dépêcher en urgence une force internationale pour aider à la restauration de la paix, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement souhaite que le Conseil de sécurité réitère sa condamnation des actes de violence, signifie son refus d'accepter toute forme de gouvernement issue d'un processus antidémocratique et anticonstitutionnel, et demande à l'opposition d'accepter un compromis politique pour résoudre la crise.

En ces moments de crise profonde, la question des droits de l'homme mérite un intérêt spécial. Le Gouvernement accueille avec satisfaction la nomination d'un Conseiller spécial du Secrétaire général et soutient l'initiative d'installer dans le pays un bureau de la Commission des droits de l'homme. Il compte également sur la coopération technique internationale pour la professionnalisation de la police, le renforcement des institutions démocratiques, et particulièrement les institutions judiciaires, le désarmement des groupes armés et la sécurité des élections.

Après 32 coups d'État en Haïti, il est évident qu'un président démocratiquement élu doit passer le pouvoir à un autre président démocratiquement élu, comme cela se fait dans toute démocratie. Il est temps que la classe politique haïtienne comprenne qu'on ne peut accéder au pouvoir que par la voie des urnes et sans recours à la menace ou à l'usage de la force. Le Gouvernement haïtien compte sur la communauté internationale, et en particulier les pays de la région, pour la promotion d'une solution démocratique et durable.

Le Président (*parle en chinois*) **:** Je donne à présent la parole à M. Frederick Mitchell, député et Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les représentants des nations qui siègent au Conseil de sécurité, d'avoir accepté d'organiser cette séance et de discuter de cette question si importante pour notre pays, pour la région et pour cette partie du monde.

Les Bahamas s'associent pleinement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères, M. K. D. Knight, de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous appuyons entièrement la déclaration de la CARICOM.

La question de Haïti est des plus urgentes. Comme je l'ai dit à une autre occasion, les Bahamas pensent qu'il ne s'agit pas là simplement d'une obligation juridique, mais que la situation en Haïti est un appel moral à l'action.

Il est clair que la situation en Haïti est incontrôlée. L'ordre public n'est pas assuré. Haïti est le dernier en date des nouveaux membres de la CARICOM et nous ne pouvons pas, nous les pays de la région, ne rien faire tout en disant que nous appuyons l'autorité juridique constitutionnelle. Lorsqu'un État membre demande qu'on l'aide à défendre cette autorité juridique constitutionnelle, nous évoquons des arguties juridiques, ce qui revient à ne rien faire. Logiquement, cela ne tient pas. C'est comme si l'on établissait le précédent suivant : comme nous estimons tel politicien mieux adapté à telle tâche qu'un autre, nous faisons fi de notre engagement en faveur de la démocratie. Dans un tel cas, la démocratie et les valeurs qui en découlent ne servent plus qu'à servir des intérêts étroits.

La situation actuelle présente deux aspects : il y le problème immédiat de l'effondrement de l'ordre public en Haïti. Le Gouvernement haïtien a fait savoir qu'il était incapable, compte tenu des ressources dont il dispose, de contrôler la situation. Il semble également que nous assistions à une insurrection qui prétend contrôler la moitié du pays. Le fait est que dans un pays de huit millions d'habitants, sans armée et à peine plus de 4 000 policiers, l'autorité du Gouvernement sur le terrain était de toute manière très ténue. Il n'y avait donc aucune difficulté à déloger quelques policiers en arrivant avec des armes plus puissantes et la volonté de tuer et de piller. Il n'y a donc pas de quoi s'enorgueillir des scènes de carnage et d'anarchie provoquées par les armes des factions rebelles.

Quels que soient les mobiles, si la communauté internationale refuse d'agir, et d'agir rapidement, nous cautionnerons une tentative graduelle de renverser le Gouvernement haïtien par la force. À cet égard, l'histoire d'Haïti nous donne 32 exemples de renversement, par cette méthode, de chefs d'État. La communauté internationale doit se demander si elle va

laisser cette histoire se répéter ou si elle va aider ce pays à briser ce cycle.

Il semblerait logique – le choix est clair – d'aider Haïti à mettre fin au cycle de renversement des chefs d'État par des moyens violents en marge de la constitution. Le problème immédiat qu'il faut régler, c'est le rétablissement de l'ordre public en Haïti, non pas la semaine ou le mois prochains, mais aujourd'hui.

Cette réponse est en apparence bien simple. Le fait est que pour rétablir l'ordre public, il faudra que quelqu'un le fasse, c'est-à-dire des pays et des personnes. Il faudra donc exposer des soldats ou des policiers d'autres pays au danger. Il faudra peut-être également équiper une force de police insuffisante et sous-équipée. Aucun pays ne veut exposer ses ressortissants au danger dans une situation qui est un véritable bourbier politique. Les Bahamas en sont bien conscientes. Il faut que toutes les parties en Haïti trouvent un terrain d'entente si le pays veut se sortir des difficultés qu'il traverse à l'heure actuelle. La dernière en date des initiatives de la CARICOM lui donne cette chance, et nous croyons qu'il est impératif que tous les acteurs acceptent ce plan pour aller de l'avant. La communauté internationale comprend également que le plan pourrait être modifié en cours d'exécution pour faire face aux réalités existantes, mais convenons d'un plan et mettons fin à la violence aujourd'hui.

Soyons clairs : nous ne favorisons aucune des parties en Haïti. Les choix souverains que le peuple haïtien fera de son dirigeant actuel ou futur est une décision qui lui revient entièrement. Nous ne pensons pas que notre pays devrait corrompre ce débat en exprimant publiquement son avis sur la question. Ce que nous savons, c'est que tous les pays de cette partie du monde ont reconnu qui est actuellement l'autorité légitime en Haïti. Lorsque cette autorité légitime appelle à l'aide, il nous semble, logiquement, que ceux qui peuvent aider à rétablir l'ordre public devraient le faire et le faire tout de suite.

Après les efforts à court terme qui seront entrepris pour rétablir l'ordre, il faudra mener des efforts de longue haleine pour maintenir la paix en Haïti. À de nombreux égards, la communauté mondiale s'est désintéressée de la situation en Haïti dans les années 90, trop pressée de crier victoire et de plier bagages. Du coup, nous nous retrouvons à la case départ. Cette fois, nous devons reconnaître et accepter le fait que le Conseil doit prendre l'engagement à long terme d'introduire et de promouvoir des changements en Haïti.

Les obligations qui sont les nôtres ici sont indéniables. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec tous nos partenaires. Nous avons appuyé une résolution de l'Organisation des États américains qui réclame un mandat juridique pour aider Haïti. Nous exhortons l'ONU à agir rapidement et de manière décisive afin que les pays susceptibles de fournir une aide, y compris le nôtre, puissent, en toute légalité, fournir immédiatement une aide dans le domaine de la sécurité, puis participer aux efforts à long terme, tant pour ce qui est du maintien de la paix que de l'assistance humanitaire. Haïti et le peuple haïtien ont le droit de vivre en paix dans des frontières sûres.

Les Bahamas viennent aujourd'hui demander de l'aide pour le peuple haïtien. C'est là, comme nous l'avons dit, non seulement une obligation juridique, mais un impératif moral.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite de la présence des Ministres des Bahamas et de la Jamaïque et elle leur souhaite la bienvenue.

L'Espagne tient tout d'abord à exprimer sa vive préoccupation face à la situation grave qui règne actuellement en Haïti. Malheureusement, cette crise n'a fait que se détériorer depuis que, le 18 février, le Conseil a publié une déclaration (communiqué de presse SC/8004) exhortant le Gouvernement et l'opposition à trouver un terrain d'entente, et a appuyé à l'unanimité les initiatives de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États américains.

Au cours de la présente séance, nous devons nous demander ce que peut faire le Conseil de sécurité face à cette situation grave qui est, à notre avis, le résultat de la juxtaposition de deux crises : une crise politique qui traîne depuis 2001, et une crise sécuritaire due à la faiblesse de l'État et provoquée par des éléments paramilitaires armés.

À cet égard, et quant à ce que peut faire le Conseil de sécurité, nous avons les observations suivantes.

Premièrement, l'Espagne estime essentiel le travail de médiation réalisé par la CARICOM dont le plan d'action contient les clefs d'une solution éventuelle. L'évolution de la situation ces derniers jours et le risque grave que du sang soit versé, de même que la situation humanitaire catastrophique et les violations des droits de l'homme, exigent que des mesures urgentes soient prises pour trouver une issue pacifique à cette crise, issue qui respecte le cadre constitutionnel actuel.

Deuxièmement, nous appuyons le déploiement d'une force civile de paix, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, qui serait chargée de garantir les conditions de sécurité aussi bien des missions humanitaires que des missions de médiation de l'OEA et de la CARICOM, et qui permettrait d'aboutir à une solution politique ainsi qu'à une issue pacifique de la crise.

Troisièmement, nous pensons qu'il faut mettre en oeuvre un programme d'assistance humanitaire d'urgence coordonnée par l'Organisation des Nations Unies.

Afin que tout ceci puisse être réalisé, l'Espagne appuierait l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution envisageant ces mesures et qui permettrait de sortir de la conjoncture actuelle.

Enfin, à plus long terme, il faudra mettre au point une stratégie plus ambitieuse pour essayer de surmonter les problèmes structurels qui sont à l'origine des crises politiques et des flambées de violence récurrentes en Haïti.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais commencer par remercier les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas pour les discours qu'ils viennent de prononcer et qui sont venus jeter une lumière crue sur le drame qui se déroule dans la République d'Haïti, lequel drame d'heure en heure gagne en ampleur et en gravité. De fait, au cours des derniers jours, la situation du pays s'est brutalement détériorée, avec la moitié du territoire passée sous le contrôle des forces rebelles et le risque désormais réel que ces forces ne montent bientôt à l'assaut de la capitale et qu'un bain de sang ne s'y produise.

Une situation anarchique et de violence prévaut aujourd'hui dans la partie nord d'Haïti et jusque dans Port-au-Prince livrés au pillage et plongés dans l'insécurité. La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une véritable catastrophe humanitaire puisque tout ce qui est essentiel manque cruellement.

Si aucune action décisive n'est prise par la communauté internationale, l'ensemble du pays risque de basculer dans le chaos, avec tout ce que cela implique comme effondrement des institutions de l'État, instabilité et insécurité, drames humains, flux de réfugiés et risques de déstabilisation pour les pays de la région.

La crise qui secoue depuis plusieurs semaines Haïti est, à l'évidence, une crise politique qui aurait pu, et qui peut encore, trouver sa solution à travers la négociation et le dialogue responsable entre les parties concernées. Au moment où le bras de fer entre le Président de la République et l'opposition a pris la forme d'un conflit violent, les efforts diplomatiques visant à aboutir à un règlement politique et constitutionnel de la crise doivent se poursuivre et s'intensifier, puisqu'il n'est pas d'alternative à une solution négociée.

C'est pourquoi l'Algérie qui suit avec une extrême préoccupation l'évolution de la situation en Haïti et qui condamne avec vigueur les actes de violence commis dans ce pays, a apporté, à l'instar de la communauté internationale, son appui aux efforts de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États américains (OEA) visant à restaurer la confiance et à promouvoir le dialogue entre les parties, conformément aux trois principes cardinaux que le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque vient de rappeler devant le Conseil.

Hier seulement, le Conseil de sécurité, ferme et unanime, a appelé le Gouvernement du Président Aristide et l'opposition politique haïtienne à accepter le Plan d'action initié par la CARICOM et l'OEA en vue de parvenir à une solution pacifique et constitutionnelle de la crise. Pourtant, alors que le Président Aristide a accepté le Plan d'action, l'opposition continue de rejeter ledit plan, tandis que les groupes armés ont renforcé leur emprise sur la partie nord du territoire et se préparent à prendre la capitale par la force.

Face à l'aggravation de la situation, le Conseil de sécurité se doit, tout en continuant à appuyer les efforts de la CARICOM et de l'OEA et à exhorter les parties à faire prévaloir le dialogue sur l'affrontement, d'envisager d'urgence différentes options pour un

engagement international à Haïti, y compris sous la forme d'une force internationale, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne peut permettre en effet que le chaos s'installe à Haïti, que les populations civiles soient prises dans la spirale de la violence, et que les tragédies auxquelles la communauté internationale a assisté, impuissante, par le passé, à Haïti même et ailleurs, ne se répètent.

Compte tenu de la catastrophe humanitaire qui se profile à Haïti, notre Organisation se doit, par ailleurs, de mobiliser l'assistance et l'aide dont le peuple haïtien a grandement besoin en ces pénibles circonstances et de renforcer sa présence à Haïti. La nomination par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial pour Haïti est à cet égard la bienvenue.

Je voudrais enfin rendre hommage à la CARICOM et à l'OEA pour leurs efforts inlassables visant à trouver une issue pacifique à la crise haïtienne.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence du Secrétaire général à la présente séance du Conseil de sécurité et la participation des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

Moscou partage les vives préoccupations de la communauté internationale s'agissant de la vague de violence et de violations des droits de l'homme qui a frappé Haïti et de la prise d'un certain nombre de villes, du conflit armé et des troubles généralisés, qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines.

Nous condamnons énergiquement les actes de violence en Haïti. Face à la situation alarmante qui s'intensifie, nous appelons toutes les forces vives de la société haïtienne à cesser la violence et à engager un dialogue pacifique pour aplanir les divergences actuelles et pour régler les problèmes qui se posent par des moyens politiques, sur une base démocratique et constitutionnelle.

Nous appuyons les efforts de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et d'autres États intéressés, visant à fournir aux Haïtiens toute l'assistance requise afin de normaliser la situation. Nous sommes prêts à examiner de façon constructive les propositions concernant ce que l'ONU pourrait faire en la matière.

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que les événements récents témoignent d'une dégradation de la situation humanitaire déjà bien difficile en Haïti, dans laquelle la population ne reçoit que par intermittence des fournitures alimentaires, de l'eau potable, du carburant et des médicaments. Nous estimons inadmissibles les actes de ceux qui entravent le travail des organisations humanitaires internationales en Haïti.

Sur cette toile de fond, nous apprécions grandement les efforts déployés par le personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies. Dans les conditions difficiles actuelles, ils poursuivent leurs efforts pour assurer l'acheminement des denrées alimentaires et autre assistance humanitaire nécessaires en Haïti. Nous demandons à toutes les parties concernées de coopérer activement avec eux pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et des installations de l'ONU.

Il est clair que Haïti a également grandement besoin d'une assistance économique, financière et technique constante et complète de la communauté internationale pour qu'il puisse se remettre d'aplomb et surmonter la crise sociale et économique prolongée dans laquelle il est plongé. Comme c'est le cas dans de nombreuses autres nations en développement, la stabilisation en Haïti dépend au bout du compte du règlement de la situation sociale et économique extrêmement difficile qui, finalement, est la source de tous ses autres maux.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette occasion de débattre de la situation profondément troublante en Haïti avec le représentant d'Haïti et d'importants protagonistes régionaux, ainsi qu'avec la participation du Secrétaire général. Nous reconnaissons et nous comprenons les préoccupations régionales au sujet de la situation.

Le Royaume-Uni appuie sans réserve la déclaration qui sera faite sous peu par la présidence irlandaise au nom de l'Union européenne. Je limiterai mon intervention à une ou deux observations.

Le Royaume-Uni est persuadé qu'un règlement de la crise politique en cours peut encore obtenu par des moyens pacifiques et par la négociation. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement le Plan d'action qui a été présenté par la Communauté des Caraïbes et par l'Organisation des États américains. C'est une base importante pour la recherche d'une solution à la crise.

Nous demandons instamment à toutes les parties en Haïti de faire preuve de retenue, de contribuer au rétablissement de l'ordre public, de faire du bien-être de la population civile leur priorité, de respecter scrupuleusement les droits de l'homme ainsi que le personnel humanitaire international et les installations humanitaires en Haïti. Nous exhortons le Gouvernement et l'opposition à reprendre les négociations dans l'intérêt du peuple haïtien.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer les efforts déployés par ceux qui s'emploient à trouver une solution pacifique à la crise. Nous saluons l'appel à une participation internationale en Haïti, et nous sommes prêts à envisager soigneusement et rapidement des propositions tendant à ce que la communauté internationale contribue à la stabilisation de la situation et à son amélioration durable, à long terme.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence, du Secrétaire général à ce débat important sur un pays de notre région. De même, je remercie les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas – M. Keith Knight et M. Frederick Mitchell – des discours éloquents qu'ils ont prononcés. Je remercie également le Représentant permanent d'Haïti de sa déclaration.

Le Chili regrette que la situation politique en Haïti ait de nouveau débouché sur une crise, ce qui oblige le Conseil de sécurité à se pencher encore une fois sur la question. En même temps, nous pensons que ce débat est opportun car il permet d'écouter attentivement les différents pays qui, comme le Conseil, ont exprimé leur préoccupation devant la situation, afin que nous puissions en discuter et trouver un moyen de faire face à la crise politique et constitutionnelle en Haïti, qui nécessite une solution pacifique au conflit.

Les actes de violence suscitent notre préoccupation. Nous pensons en particulier que les efforts déployés par la communauté internationale doivent être axés sur la recherche d'une solution politique à la crise, l'objectif principal étant d'appuyer un accord qui faciliterait le rétablissement de la paix, de la démocratie et le respect plein et entier des droits de l'homme en Haïti. Je voudrais à cette fin articuler la position de mon pays en cinq points.

Premièrement, comme nous l'avons indiqué dans le projet de déclaration présidentielle que nous adopterons aujourd'hui, nous sommes favorables à une solution politique par des moyens constitutionnels et pacifiques, qui peut être obtenue sur la base du Plan d'action de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'Organisation des États américains (OEA), ainsi que d'autres variantes qui peuvent apparaître au cours du processus de négociations.

Deuxièmement, nous estimons que ce processus doit être mené par les organes régionaux et sous-régionaux qui s'activent déjà, bien que le Conseil de sécurité ne doive pas écarter une action plus énergique, le cas échéant, comme cela s'est déjà produit dans le passé. Cette éventualité a été entérinée par la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil permanent de l'OEA, exhortant le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires et urgentes en vertu de la Charte et appelant le Secrétaire général de l'OEA à maintenir un contact étroit avec le Secrétaire général de l'ONU, le but étant d'assurer la coordination et la complémentarité des rôles que doivent jouer les deux organisations.

Troisièmement, nous nous félicitons de la désignation d'un Conseiller spécial du Secrétaire général pour Haïti. Nous pensons qu'il jouera un rôle très important, notamment du point de vue de l'appui à la coordination des activités de l'ONU aussi bien que d'autres organisations régionales, tant dans le domaine politique que dans celui de l'aide humanitaire.

Quatrièmement, nous estimons que toute formule qui envisagerait l'envoi d'une force militaire ou de police doit servir à appuyer l'accord politique, une fois que celui-ci aura été conclu.

Enfin, et cinquièmement, nous souhaitons dire que toute solution aux problèmes politiques et constitutionnels à court terme d'Haïti doit prévoir de toute urgence un programme d'aide humanitaire et, à moyen et à long terme, un plan pour le développement économique et social, le but étant d'appuyer résolument le processus politique et, ainsi, d'éviter que nous nous heurtions périodiquement à des crises douloureuses et malheureuses comme celle-ci, qui a de graves effets pour la population haïtienne.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la question concernant Haïti, dont l'importance est rehaussée par la présence du Secrétaire général.

Nous avons entendu hier un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la dégradation de la situation sur le terrain. Cet après-midi, les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas, ainsi que le Représentant permanent d'Haïti, nous ont brossé un tableau encore plus sombre de la situation.

La priorité urgente, à l'heure actuelle, est de rétablir l'ordre sur le terrain, d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines et destructions de biens matériels, d'empêcher de nouvelles atteintes aux droits de l'homme et de permettre le libre acheminement de l'aide humanitaire. C'est ce qu'ont préconisé avec force les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

Il n'existe pas de force militaire en Haïti, et la police civile est incapable d'endiguer les émeutes, d'où la nécessité urgente d'avoir une présence de police civile internationale pour accomplir cette tâche. Nous sommes conscients des appels lancés par de grandes organisations et des nations puissantes – et des nations moins puissantes comme des organisations moins grandes – pour que les rebelles renoncent à la violence, mais ces appels doivent s'accompagner d'actions sur le terrain, si nous voulons éviter qu'ils tombent dans l'oreille d'un sourd et passent inaperçus.

Nous sommes également conscients des initiatives diplomatiques et politiques en cours, destinées à trouver une solution pacifique à la crise. Mais ces initiatives louables n'auront de chances de succès que lorsque les canons se seront tus. Par leurs déclarations, les deux parties ont raidi leurs positions et risquent l'affrontement. Au vu de l'instabilité de la situation dans le pays, si une force internationale à l'appui d'un règlement politique est envisagée, il faut agir maintenant, avant que la situation ne se dégrade davantage et avant qu'il n'y ait un bain de sang.

Le temps presse et nous devons maintenant serrer les dents. Nous jugeons donc digne d'intérêt la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la France, diffusée en tant que document du Conseil de sécurité, qui réclame notamment la mise en place immédiate d'une force de maintien de la paix civile, en vertu du mandat qui y est mentionné. Un certain nombre de pays se sont déclarés prêts à contribuer à cette force. Un certain nombre de pays ont également envoyé des troupes en Haïti pour protéger leurs ressortissants. Nous pourrions ainsi avoir facilement une nouvelle coalition de ceux qui sont disposés à faire cesser la violence et arrêter l'effondrement de l'ordre public en Haïti.

Bien que les circonstances soient différentes, la Force internationale au Timor oriental, qui avait été autorisée par le Conseil de sécurité, a joué un rôle décisif pour mettre un terme à la violence et rétablir l'ordre public dans ce pays. L'Australie et d'autres pays de la région avaient contribué à rétablir l'ordre aux îles Salomon l'année dernière.

Bien sûr, une solution pacifique et constitutionnelle à la crise actuelle en Haïti devra être élaborée.

Nous nous félicitons de voir que l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les pays particulièrement concernés prennent une part active en Haïti afin de persuader les Haïtiens de régler leurs différends de manière pacifique, démocratique et constitutionnelle. Cela permettra de chasser le spectre d'un afflux de réfugiés, de boat-people venus d'Haïti et se répandant dans les pays voisins. L'Asie du Sud-Est en a fait la triste expérience durant la guerre du Viet Nam.

Hier, le Président du Conseil, au nom du Conseil, a publié une déclaration à la presse (voir communiqué de presse SC/8009) dans laquelle il a appelé le Gouvernement et les rebelles armés à cesser de recourir à la violence pour réaliser leurs objectifs politiques. L'on ne sait toujours pas si ce message est jamais parvenu aux parties concernées ou si elles ont entendu ne serait-ce qu'une partie de nos appels. Si après la présente réunion, le Conseil décide de renouveler son appel d'hier, il faudra aussi qu'il fasse autre chose et qu'il traite de la situation sur le terrain. Sinon, nous allons nous retrouver face à nos propres discours et nous ne ferons, bien involontairement, que nous mettre dans l'embarras.

La communauté internationale et le système des Nations Unies ne doivent pas renoncer à la responsabilité qui est la leur de répondre aux dysfonctionnements actuels en Haïti par une présence forte pour régler les problèmes sécuritaires et humanitaires maintenant. Le moyen le plus sûr de permettre à une situation grave d'empirer et d'étendre encore davantage est de ne rien faire ou de réagir trop tard. Je crois que le Conseil de sécurité doit éviter cela. C'est pourquoi nous nous félicitons de la nomination

par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial pour Haïti, précisément à cette fin.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présence séance et dire notre satisfaction de voir le Secrétaire général de retour pour être présent parmi nous, cet après-midi. Nous avons une occasion unique aujourd'hui d'examiner la question avec la pleine participation des partenaires clefs de la région. Au nom de l'Angola, je voudrais saluer le Secrétaire général pour la manière dont il relève ce défi, en venant devant le Conseil pour nous permettre tous ensemble de nous pencher sur cette crise, qui n'est pas seulement une crise pour la région des Caraïbes, mais une crise internationale. Il s'agit en fait de notre crise à tous.

La crise actuelle en Haïti demande, une fois encore, que le Conseil de sécurité et la communauté internationale prennent position et assument ce qui est notre responsabilité, à savoir le rétablissement de la paix et de l'ordre public dans ce pays déchiré par les troubles. Le débat de cet après-midi témoigne bien de la détermination du Conseil et de la communauté internationale d'agir. L'insurrection armée, si on la laisse se poursuivre impunément, ne saurait représenter une alternative digne et efficace. Elle ne déboucherait que sur un régime hors-la-loi de plus, entraînant une nouvelle ère d'obscurantisme pour la population haïtienne, une ère qui n'a déjà que trop duré.

De l'avis de ma délégation, ce sont là des raisons suffisamment graves pour que la communauté internationale exprime sa vive préoccupation face aux événements qui se déroulent en Haïti et sa volonté d'agir. Nous appuyons pleinement l'initiative de la CARICOM et de l'OEA, présentée de manière éloquente pour trouver une solution politique à la crise. Nous appelons l'opposition à revoir sa position de rejet du Plan proposé. Nous pensons que l'opposition démocratique devrait saisir cette occasion comme un moyen réaliste de faire progresser ses objectifs qui sont la démocratisation d'Haïti et la réalisation de ses buts politiques.

Nous tenons à dire notre gratitude aux Gouvernements de la France, du Canada et des États-Unis pour leur réaction. Je crois que leur engagement constant aidera la population haïtienne et les autres pays de la région à trouver les solutions appropriées à la crise. Ma délégation est prête à appuyer ce que fera le Conseil de sécurité en faveur d'un engagement actif en Haïti, notamment l'envoi d'une force internationale pour appuyer un règlement politique. Ma délégation appuie pleinement la nomination par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial pour Haïti, étant donné que la situation évolue d'une façon qui exige une présence plus efficace de l'ONU.

La crise humanitaire qui se déroule en Haïti est très inquiétante et nous appelons les parties à assurer la protection des civils, la sécurité du personnel humanitaire et à respecter les droits de l'homme. Nous appuyons à ce titre le lancement de l'appel éclair pour une assistance humanitaire à la population haïtienne.

Pour terminer, j'appuie la réaction du Conseil de sécurité d'hier, qui a pris la forme d'une déclaration à la presse (voir communiqué de presse SC/8009). J'espère que cet après-midi, le Conseil publiera une déclaration présidentielle, qui devra être claire et sans ambiguïté pour traiter d'une situation qui évolue de manière très risquée. Les témoignages émanant des pays de la région que nous avons entendus, cet après-midi, devraient être pris très au sérieux et nous servir de guide.

M. Adechi (Bénin) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance qui nous permet de nous pencher sur la situation critique qui prévaut en Haïti. Je voudrais saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas et leur souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Nous sommes très préoccupés par la gravité de la situation en Haïti, avec lequel le Bénin a des liens historiques et de sang très importants. Cette situation appelle des mesures hardies pour éviter au peuple haïtien les conséquences prévisibles d'un affrontement tragique des forces rivales en présence. Il n'y a pas si longtemps, la communauté internationale avait usé de grands moyens pour rétablir la paix et la légalité constitutionnelle en Haïti. C'était une nouvelle chance pour ce pays de prendre un nouveau départ pour l'enracinement de la démocratie et pour la prospérité. Nous n'avons peut-être pas saisi le problème par le bon bout, puisque Haïti est de nouveau retombé au creux de la vague.

Il y a de nouveau urgence en Haïti. La situation sécuritaire est préoccupante, la situation humanitaire s'est complètement dégradée et elle commande une action concertée et immédiate. Il importe donc de

stabiliser rapidement cette situation dans le pays pour conjurer les risques réels de voir Haïti basculer dans le chaos. Nous exhortons toutes les parties impliquées dans la crise haïtienne à accepter de s'engager dans la voie du dialogue et de la négociation.

Nous saluons et soutenons les initiatives prises par la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États américains (OEA) et les pays qui se sont impliqués dans la recherche d'une solution politique et pacifique à la crise haïtienne. Nous pensons que la recherche de la paix et le rétablissement du dialogue doivent s'inscrire dans le contexte de l'ordre constitutionnel. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait décidé de désigner un Conseiller spécial pour suivre la situation en Haïti.

La communauté internationale devra accompagner et aider le peuple haïtien à s'engager définitivement dans le cercle vertueux de la croissance. Le peuple haïtien mérite qu'on lui donne de réelles perspectives d'épanouissement, après 200 ans d'indépendance, passés sur la touche de l'histoire, à porter le lourd fardeau de l'instabilité et de l'extrême pauvreté.

Notre engagement en faveur de la démocratie et du développement économique et social en Haïti doit permettre de faciliter les actions suivantes, à court terme : faciliter une assistance humanitaire d'urgence; rétablir l'ordre public et le respect des libertés fondamentales; instaurer l'état de droit; constituer une armée nationale républicaine; professionnaliser la police; et renforcer les institutions.

Mais tous ces efforts resteront vains si les fils d'Haïti ne partagent pas les valeurs et principes que nous évoquons aujourd'hui. Il est donc impératif que les autorités haïtiennes et tous ceux qui aspirent à exercer des responsabilités politiques dans ce pays embrassent complètement la claire aspiration du peuple haïtien et des autres peuples de la région à être gouvernés par le droit et à construire des sociétés libres, démocratiques et prospères.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence à nos côtés des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité cet après-midi, pour que nous puissions nous pencher sur l'impasse politique, la crise humanitaire et les violations des droits de l'homme en Haïti.

L'Allemagne souscrit totalement à la déclaration que fera tout à l'heure l'Ambassadeur Ryan, de l'Irlande, au nom de l'Union européenne. Je voudrais également préciser que l'Allemagne, Président par intérim de l'Union européenne en Haïti, appuie activement les efforts déployés collectivement pour trouver une solution politique à la crise.

Nous invitons l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à poursuivre leur aide afin de faciliter un règlement politique de cette question. Le dialogue politique doit être mené, par toutes les parties, dans un esprit de compromis. Ce n'est pas l'affrontement, mais la réconciliation et le renforcement de la confiance entre les différentes parties, à Haïti, qui inspirent les efforts internationaux visant à asseoir un développement démocratique durable en Haïti.

Il incombe à toutes les parties concernées, en Haïti, de rejeter la violence comme moyen de changement politique. Le meurtre, le pillage, l'anarchie dans les rues et la violation organisée des droits de l'homme ne sauraient constituer les fondements de l'avenir d'Haïti. Les groupes rebelles et les milices ne doivent pas être tolérés comme facteurs de ce qui serait un pari politique irresponsable, puisqu'il ne ferait qu'ajouter aux souffrances du peuple haïtien. Ceux qui font le calcul que la violence pourrait servir leur cause doivent savoir que cette violence pourrait bien se retourner rapidement contre eux. Il n'y a d'autre solution, à notre avis, qu'un règlement politique pour réconcilier tous les secteurs de la population haïtienne au sein du cadre juridique de leur propre constitution.

La mise en oeuvre d'un tel règlement nécessite une aide étrangère et le Conseil de sécurité doit être prêt à apporter son concours aux efforts de stabilisation, par tous les moyens possibles, et dans un laps de temps assez court.

Outre les parties concernées en Haïti, la communauté internationale a également des obligations, face à l'effondrement de l'ordre public dans de larges zones d'un État Membre de l'ONU. Le désordre, la violence et les souffrances s'accroissent : le temps presse. Nous devons examiner les moyens d'aider la population haïtienne dans cette situation. L'Allemagne salue, par conséquent, la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial, avec lequel elle sera heureuse de collaborer. Nous saluons également l'initiative du Gouvernement

français d'inviter des représentants du Gouvernement et de l'opposition haïtiens à des pourparlers à Paris.

Nous déplorons les pertes humaines en Haïti et nous sommes très préoccupés par le risque d'une aggravation de la situation humanitaire. Les enfants ne peuvent aller à l'école, les pénuries d'énergie forcent les hôpitaux à fermer et la distribution de vivres est interrompue. Nous exhortons toutes les parties concernées dans ce conflit à permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée sans entraves vers les populations, à respecter les droits de l'homme et à observer le droit international humanitaire.

Dans l'intérêt de la population haïtienne, il faut mettre immédiatement fin à la violence et aux affrontements; le Conseil devrait le signifier clairement dans une déclaration présidentielle sans ambiguïté, à la fin de ce débat.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et nous nous félicitons de la présence à nos côtés des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas ainsi que d'autres représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Nous avons vu avec une préoccupation croissante la dégradation de la situation politique et humanitaire des dernières semaines en Haïti, une situation décrite, à juste titre, comme ayant atteint les proportions d'une crise. On ne saurait trop insister sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour sauver des vies et empêcher le déclenchement d'un conflit supplémentaire. Nous partageons les préoccupations des autres membres du Conseil concernant les conditions qui règnent en Haïti sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. La situation justifie de prendre immédiatement des mesures pour soulager les souffrances de la population.

Le Pakistan salue les efforts déployés jusqu'à présent par les amis d'Haïti en vue de désamorcer la crise. Le Pakistan appuie également l'initiative prise par l'Organisation des États américains (OEA) et la CARICOM pour promouvoir un règlement politique et constitutionnel pacifique de la crise. Nous espérons encore que les parties pourront trouver un moyen de parvenir à un règlement pacifique dans le cadre de ces efforts. Ma délégation est également disposée à envisager un engagement international plus large à l'appui d'un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Alors que le Conseil examine cette situation, nous tenons à faire une mise en garde : nous convenons qu'il n'y a pas de solution toute faite pour Haïti, les problèmes qu'il rencontre étant multiples et pluridimensionnels. Des décennies de pauvreté, de marasme économique, de dégradation écologique, de violence et d'instabilité en ont fait le pays le plus pauvre de l'Amérique. Les solutions de la situation haïtienne doivent donc également être trouvées sur plusieurs fronts.

Les préoccupations immédiates se situent au niveau politique, de la sécurité et de la situation humanitaire. Il convient d'y faire face, mais il faut aussi faire face aux autres sources plus profondes du conflit et de l'instabilité en Haïti, qui se situent sur le plan socio-économique. Bien que la présence de l'ONU en Haïti remonte à 1986, et qu'elle ait même inclus une mission de maintien de la paix, au milieu des années 90, son retrait a été prématuré, et n'a pas permis de s'attaquer à nombre des causes profondes du problème. Ma délégation a multiplié les mises en garde contre un désengagement prématuré des Nations Unies de toute situation de conflit. Nous avons également appelé à une stratégie plus globale conjuguant les efforts non seulement du Conseil de sécurité mais aussi de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social face à toutes les questions qui sous-tendent les situations complexes de ce type. Si l'ONU intervient cette fois encore, elle doit le faire avec suffisamment de volonté politique et de moyens financiers et avec l'engagement résolu de maintenir le cap jusqu'à ce que la paix et la sécurité soient totalement et durablement rétablis en Haïti et dans la région.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé, cet après-midi, la présente séance sur la situation en Haïti. Nous remercions également le Secrétaire général de sa présence au début de la séance. Nous saluons la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas, qui sont venus s'adresser à nous cet après-midi, et nous souhaitons la bienvenue à notre collègue, le représentant du Gouvernement haïtien.

Les États-Unis sont vivement préoccupés par la crise politique en Haïti. Nous condamnons l'usage de la violence et exhortons les acteurs politiques à

engager un dialogue en vue d'une solution politique viable et conforme à la Constitution. Ce n'est qu'en recherchant une telle solution que le peuple haïtien se bâtira un meilleur avenir, un avenir empreint de démocratie, de prospérité, de respect des droits de l'homme et de paix. Si un accord politique viable est atteint en Haïti, les États-Unis appuieront le déploiement d'une force internationale chargée de favoriser l'application de cet accord.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains, le Groupe des Amis d'Haïti et avec d'autres afin d'apporter une réponse à la crise en Haïti, et nous comptons poursuivre cette collaboration.

De plus, nous appuyons fermement la pleine mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des États américains : CP/806, CP/822 et CP/861, laquelle a récemment été adoptée. Ces résolutions, qui restent applicables, énoncent les mesures à prendre afin que la démocratie puisse prendre racine. Nous restons favorables à la Mission spéciale de l'OEA en Haïti. Cette mission pourrait former la base d'une présence internationale élargie, qui serait chargée de professionnaliser la police nationale haïtienne, de défendre l'état de droit, de désarmer les gangs et de favoriser l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'activité démocratique.

Nous engageons tous les éléments démocratiques d'Haïti à maintenir un dialogue dynamique en vue de trouver une solution politique viable. Bien évidemment, nous devons rester en contact avec ces éléments et les autres composantes de la société haïtienne.

Il est impératif qu'une solution de cette nature soit rapidement trouvée avant que n'éclate une grave crise humanitaire. Cela fait déjà longtemps que les Haïtiens subissent de grandes souffrances, vivant dans une pauvreté et une précarité extrêmes. Et maintenant, ils courent le risque bien réel de voir leur sort se dégrader davantage avec l'aggravation de la crise actuelle, l'apparition éventuelle d'une situation d'urgence humanitaire et un avenir politique incertain. Devant cette crise, qui risque de s'exacerber, il importe que les parties agissent au mieux des intérêts des Haïtiens.

Nous avons écouté avec attention les suggestions et propositions de nos partenaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous continuerons d'étudier de très près, avec eux et avec d'autres pays, la réaction internationale à la crise haïtienne.

M. de La Sablière (France) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Comme vous le savez, mon pays, qui est attaché par des liens historiques à Haïti, est particulièrement préoccupé de la situation très grave qui prévaut dans ce pays.

Je salue à mon tour la présence du Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque au titre de la Présidence de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ainsi que la présence du Ministre des affaires étrangères des Bahamas. Je les remercie tous deux de leur intervention. Nous partageons leur sentiment d'urgence, nous partageons leur volonté d'agir, nous avons été nous-mêmes en contact étroit ces derniers jours avec nos principaux partenaires sur cette crise.

Nous sommes conscients que la CARICOM et l'Organisation des États américains (OEA) détiennent sur ce dossier une légitimité, une expertise, une volonté d'agir, des leviers, aussi, qui sont essentiels à la recherche d'une solution. Je le dis d'emblée : à notre sens, le point de départ de toute sortie de crise se situe dans le Plan d'action que la CARICOM et l'OEA ont avancé. C'est autour de ce plan d'action que la mobilisation indispensable de la communauté internationale doit s'organiser.

Que pouvons-nous faire en cette heure grave pour le peuple haïtien? Nous sommes d'abord en présence d'une situation d'urgence à double titre. Il y a situation d'urgence au regard de la situation humanitaire de la population qui s'aggrave de manière très préoccupante et des violations des droits de l'homme dont cette population est victime. Nous devons soutenir les efforts internationaux en vue de répondre à cette situation. Il y a également urgence au regard de la nécessité de trouver une solution à la crise politique, solution qui doit bien sûr s'inscrire dans le cadre constitutionnel en vigueur.

Il convient donc, selon nous, d'insister sur les propositions qui ont été faites par les deux organisations régionales touchant à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale de transition dirigé par un premier ministre désigné dans les conditions du Plan d'action de la CARICOM.

Pour assurer le soutien nécessaire à ce plan, nous jugeons utile, comme l'a proposé hier le Ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, de le compléter, notamment par un élément qui serait une accélération du calendrier des élections présidentielles et générales.

Il va de soi qu'une assistance internationale devrait être déployée pour préparer de telles élections, à travers la mise en place d'une commission électorale, de l'établissement de listes régionales régulières et de l'organisation de missions d'observation internationales. Dans ce contexte, nous pensons comme d'autres qu'il convient d'envisager une force civile de paix. Une telle force ne serait pas une force des Nations Unies mais devrait être autorisée par le Conseil de sécurité et encadrée par un mandat du Conseil. Elle pourrait être un élément majeur d'accompagnement d'une solution politique. Mise en place sans délai pour appuyer un gouvernement d'union nationale, elle pourrait contribuer au rétablissement de l'ordre public et soutenir l'action de la communauté internationale sur le terrain, notamment dans le domaine humanitaire et en matière des droits de l'homme.

Comme les autorités de mon pays l'ont indiqué au plus haut niveau, la France serait disposée à contribuer à une force civile de paix répondant à ces conditions, en complément des contingents qui devront nécessairement venir en premier lieu des pays de la région.

J'ajouterais que c'est, bien entendu, aux forces politiques haïtiennes elles-mêmes de faire les concessions nécessaires pour dégager un accord politique. Je ne peux que souscrire aux appels qui ont été lancés par le Conseil de sécurité tant vis-à-vis des autorités gouvernementales que de l'opposition.

Nous sommes profondément émus par la violence et les atteintes aux droits de l'homme qui ont cours en ce moment en Haïti. Nous conjurons les responsables politiques du pays de faire les gestes d'ouverture qui s'imposent. Nous pensons qu'alors la communauté internationale, appuyant la CARICOM et l'OEA, saura remplir sa part du contrat sur les plans que j'ai évoqués, s'agissant du volet politique, et aussi sur le plan humanitaire, sur le plan des droits de l'homme et sur celui de la reconstruction économique et sociale du pays.

L'Organisation des Nations Unies aura à cet égard un rôle essentiel à jouer. Nous saluons les décisions qui ont déjà été prises par le Secrétaire général et serions favorables à la désignation, le moment venu, d'un Représentant spécial capable d'agir sur le terrain et notamment d'assurer la meilleure coordination des agences et organisations amenées à prêter assistance aux Haïtiens.

Soyez assurés que la France est déterminée à poursuivre ses efforts pour contribuer à la mobilisation de la communauté internationale pour Haïti.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me féliciter de la présence du Secrétaire général de l'ONU pendant la première partie de notre séance, et de la participation des Ministres des affaires étrangères, MM. Knight et Mitchell, et remercier, par leur truchement, les autorités des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) des efforts réguliers qu'elles déploient pour trouver un règlement pacifique à la crise politique qui règne actuellement en Haïti.

Comme la Roumanie s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le Représentant permanent de l'Irlande au nom de l'Union européenne, je me limiterai à quelques brèves observations.

Premièrement, je tiens à réitérer l'appui de la Roumanie aux initiatives régionales visant à rétablir la paix en Haïti. Nous estimons que le Plan d'action de la CARICOM et de l'Organisation des États américains contient les éléments susceptibles d'établir la confiance et d'encourager le dialogue politique entre les parties haïtiennes. Il faut oeuvrer sur la base des principes qu'il contient, ces principes ayant de grandes chances d'aboutir à un règlement pacifique et constitutionnel de la crise.

La communauté internationale ne peut pas faire fi des risques qu'entraînent les perturbations violentes du processus constitutionnel. Dans ce contexte, nous saluons les initiatives prises par les États-Unis, la France et le Canada, de concert avec les acteurs régionaux. Nous croyons qu'il serait utile et sage de peaufiner et de compléter le Plan d'action déjà présenté au Gouvernement haïtien et à l'opposition politique, en même temps que d'autres idées visant à renforcer l'appui international à un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'on pourra ainsi envisager un calendrier accéléré pour le processus politique en Haïti. Nous continuons de croire qu'un accord politique inclusif est possible et que l'on devrait accorder une priorité de premier ordre à sa réalisation. À cet égard, nous nous associons à tous ceux qui exhortent les parties haïtiennes à faire preuve d'un esprit de compromis, et les rebelles armés à abandonner la violence afin qu'un règlement politique soit possible.

Deuxièmement, je voudrais souligner que les causes de l'instabilité en Haïti sont complexes et interdépendantes : pauvreté, gouvernements faibles, absence de développement et d'avantages tangibles pour la vie quotidienne des Haïtiens. Il faut aborder cette situation de manière cohérente et intégrée afin de remédier aux causes fondamentales de l'instabilité et d'envisager une solution à long terme. Au lieu d'éteindre l'incendie chaque fois qu'une crise éclate, nous devons remédier aux causes de ces crises périodiques.

Troisièmement, Monsieur le Président, de même que les autres membres du Conseil de sécurité, la Roumanie prend bonne note de l'appel à l'action lancé par la CARICOM et les représentants du Gouvernement haïtien. La délégation roumaine est prête à travailler en collaboration étroite avec les autres délégations pour répondre à cet appel, conformément à la Charte des Nations Unies et aux compétences spécifiques du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, la Roumanie se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti et pense que l'une de ses tâches prioritaires devrait être de remédier à la crise humanitaire qui risque d'engloutir tout le pays. Nous pensons qu'entre-temps, le Conseil de sécurité devrait suivre de près l'évolution de la situation en Haïti.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : J'aimerais en premier lieu me féliciter de la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas à cette séance du Conseil.

Dans la recherche d'une solution politique à la grave crise actuelle que connaît Haïti, le Brésil apprécie les efforts menés par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et par l'Organisation des États américains (OEA). Notre collègue chilien, l'Ambassadeur Maquieira, a déjà dit qu'au début de l'après-midi, l'Organisation des États américains a adopté une nouvelle résolution sur l'initiative des pays des Caraïbes, du Canada, du Mexique et du Brésil. Je voudrais simplement ajouter que cette résolution souligne trois points : premièrement, l'espoir que le Conseil de sécurité de l'ONU serait à même de prendre les mesures nécessaires, urgentes et adéquates; deuxièmement, ces mesures devraient être conformes à la Charte des Nations Unies; et troisièmement, la coordination et la complémentarité entre l'OEA et l'ONU, en tenant compte de la mission spéciale de l'OEA en Haïti.

Monsieur le Président, nous vous sommes également reconnaissants d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité pour examiner la situation actuelle en Haïti. Cette séance arrive à point nommé. Sous votre direction, le Conseil de sécurité a déjà tenu des consultations régulières sur cette question et est resté informé des événements dans ce pays. C'est également l'occasion d'entendre les vues de tous les membres des Nations Unies sur cette situation très inquiétante. Nous apprécions au plus haut point le fait que nombre de délégations se sont inscrites pour prendre la parole aujourd'hui.

Le Brésil est vivement préoccupé par la détérioration de la situation politique, économique, sécuritaire et humanitaire en Haïti. Nous suivons de près les événements dans ce pays par le biais de nos ambassades dans la région, et dans le cadre de l'OEA et du Groupe de Rio. Ma délégation tient à exprimer la solidarité du Brésil à toute la population d'Haïti en cette période difficile. Comme nous, la plupart des Haïtiens estiment que la violence n'est pas une solution acceptable pour aplanir les différences ou faire avancer ses idées ou ses vues.

Au sein de l'OEA, nous avons participé activement aux débats et aux négociations visant à trouver une solution à cette crise politique. Nous avons également pris part aux négociations relatives à la résolution CP/861 de l'OEA et à d'autres résolutions, et dans le contexte du « Groupe d'Amis », nous avons établi des contacts directs avec toutes les parties impliquées dans le processus. En tant que pays de la région, le Brésil attache la plus grande importance à la préservation de la démocratie et de la légalité en Haïti.

Dans le Groupe de Rio, dont le Brésil assure la présidence depuis janvier dernier, nous avons tenu des consultations sur cette question. Récemment, le Groupe a publié deux communiqués, dont le dernier hier,

exprimait notre aval aux efforts de l'OEA et de la CARICOM en faveur d'un règlement pacifique de la crise haïtienne, ainsi qu'aux efforts de l'ONU, en particulier pour ses activités dans le domaine de l'assistance humanitaire. Nous avons demandé aux parties d'accepter le Plan présenté par la CARICOM, et nous avons vigoureusement condamné les actes de violence commis en Haïti. À cette occasion, nous avons également affirmé notre appui au Président démocratiquement élu, Jean-Bertrand Aristide.

Grâce aux efforts continus des médiateurs internationaux, à savoir l'OEA, la CARICOM, la France, les États-Unis et le Canada, un dialogue semble encore possible, bien que la situation dans le pays, en particulier après la prise de Cap-Haïtien, ne cesse de se dégrader. Le Gouvernement brésilien déplore la décision prise par l'opposition de rejeter le Plan d'action présenté samedi dernier et la déclaration des États garants. Notre délégation demande à l'opposition de ré-examiner sa position telle qu'elle l'a exprimée mardi dernier, de faire preuve de la volonté de s'engager dans un dialogue effectif et constructif et de renoncer à tout acte de violence en vue de faire avancer son programme politique. Nous sommes d'avis que les éléments énoncés dans le Plan d'action offrent une issue à l'impasse politique actuelle. Nous demandons à toutes les parties d'apporter toute l'aide possible aux efforts déployés en faveur de la paix en Haïti.

Les autorités brésiliennes sont en contact avec leurs homologues internationaux et sont prêtes à débattre de toutes les possibilités d'un engagement international visant à promouvoir la sécurité et à régler la situation humanitaire en Haïti, tant que les efforts seront déployés dans le cadre de la Charte des Nations Unies et conformément aux principes fondamentaux du droit international.

Ma délégation est préoccupée par l'aggravation de la situation humanitaire en Haïti. Le Brésil appuie tous les efforts déployés par les organismes des Nations Unies sur le terrain, et nous regrettons vivement les restrictions imposées aux déplacements de ces organismes. Avant tout, nous voudrions souligner qu'il importe de respecter la sécurité du personnel international humanitaire et de ses installations.

Nous soulignons également la nécessité pour toutes les parties de respecter les droits de l'homme dans le pays. Les auteurs de violations devraient être conscients du fait que, tôt ou tard, ils seront tenus responsables de leurs actes.

Enfin, je voudrais souligner l'importance d'un engagement renouvelé de la communauté internationale, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, pour créer les conditions à long terme d'un Haïti stable et prospère. La réapparition de violences à grande échelle dans le pays, dix ans après que le Conseil a été saisi de la question, indique que les moyens adoptés alors n'ont pas abouti aux résultats escomptés et que des démarches novatrices sont nécessaires. Il apparaît clairement que les causes profondes – pauvreté, instabilité politique et faiblesse institutionnelle – demeurent non réglées et qu'il faudrait commencer à agir dès que les troubles actuels et l'instabilité politique seront surmontés.

La délégation brésilienne se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti et elle est d'avis qu'il peut beaucoup faire pour contribuer à améliorer la situation actuelle mais aussi pour proposer des idées constructives en vue de s'attaquer aux problèmes de longue date qui affligent Haïti et son peuple courageux.

Les yeux tournés vers l'avenir, nous constatons que la question de la crise en Haïti devient de plus en plus pressante. Après avoir écouté les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas, le Représentant permanent d'Haïti et les membres du Conseil, nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité devra d'urgence envisager le déploiement d'une force internationale en Haïti dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Nous sommes disposés à engager des discussions approfondies à ce sujet et sur les autres propositions qui se feront jour sur cette question.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la Chine.

La délégation chinoise se félicite de la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas à notre séance aujourd'hui. Leurs déclarations seront très utiles pour l'examen de la question par le Conseil. Nous comprenons pleinement leur anxiété et leur préoccupation concernant la crise en Haïti. Leurs recommandations méritent d'être examinées et étudiées sérieusement par le Conseil.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Haïti et elle est gravement préoccupée par les lourdes pertes en vies humaines dues à la détérioration constante de la situation. Nous exhortons toutes les parties en Haïti à résoudre la crise par des moyens pacifiques, grâce au dialogue et dans le meilleur intérêt de leur peuple et de leur nation. Toutes les parties devraient redoubler d'efforts à cette fin afin d'éviter de nouvelles effusions de sang et une prolongation du conflit.

Nous félicitons l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et d'autres pour leurs efforts inlassables visant à exercer des pressions sur toutes les parties haïtiennes afin de sortir de l'impasse actuelle, et nous appuyons l'idée qu'ils continuent de jouer un rôle actif. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

Nous demandons à la communauté internationale de fournir à la population haïtienne une assistance humanitaire d'urgence. La Chine participera aux efforts de la communauté internationale pour aider à détendre la situation actuelle en Haïti et pour assurer la paix, la stabilité et le développement dans ce pays.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande à qui je donne la parole.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays en voie d'adhésion; la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'initiative prise par le Conseil de sécurité d'examiner la situation en Haïti en ce moment critique. L'Union européenne se félicite également de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

L'Union européenne est sérieusement préoccupée par l'aggravation de la situation en Haïti. Notre préoccupation redouble à mesure que parviennent des informations inquiétantes faisant état d'une détérioration marquée de la situation sur le plan de la sécurité, de pertes continues en vies humaines, d'atteintes aux droits de l'homme, de violations graves des règles démocratiques, de la réduction de l'accès autorisé aux agents humanitaires et d'entraves à l'acheminement de l'assistance à la population civile touchée.

L'Union européenne rappelle à tous les intéressés leur devoir de respecter la Constitution haïtienne et d'avoir égard au droit international, y compris le droit humanitaire international, les droits de l'homme et le droit relatif aux réfugiés. Nous appelons toutes les parties à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à respecter le personnel humanitaire, ses installations et ses véhicules, ainsi que les installations médicales.

La crise actuelle en Haïti doit être résolue de façon pacifique, par des moyens constitutionnels et un processus de dialogue politique et de compromis. L'Union européenne a clairement manifesté son appui aux efforts de l'Organisation des États américains (OEA) pour faciliter un règlement de l'impasse politique en Haïti. Nous avons également appuyé fermement l'initiative récente de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'Union européenne regrette profondément que l'opposition en Haïti ait jusqu'ici rejeté le Plan d'action présenté au Gouvernement et à l'opposition en Haïti le 21 février. L'Union européenne reste convaincue que les principes énoncés dans ce plan offrent une occasion majeure de restaurer la confiance et de faciliter le dialogue. Toutes les parties portent de lourdes responsabilités dans la situation actuelle et doivent agir en conséquence.

L'Union européenne se tient prête, de concert avec les autres États et organisations régionales concernés, à accélérer la recherche d'une issue pacifique, démocratique et constitutionnelle. À cet égard, l'Union européenne se félicite tout particulièrement de l'initiative qu'a prise d'urgence le Gouvernement français d'inviter les représentants du Gouvernement haïtien, de l'opposition et de la société civile à des entretiens qui auront lieu à Paris demain. En attendant l'issue de ces discussions, l'Union européenne appelle toutes les parties à s'abstenir de

toute action qui mettrait davantage en péril le bien-être du peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba à qui je donne la parole.

M. Requijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba suit avec beaucoup d'attention et de préoccupation les événements actuels en Haïti, pays frère des Caraïbes auquel nous sommes liés par des liens historiques. Coopérer avec Haïti devient un devoir pour tous. N'oublions pas que c'est là, il y a 200 ans, que commençait la lutte des peuples des Caraïbes et de l'Amérique latine pour leur liberté. La communauté internationale doit aider Haïti en cette heure cruciale de son histoire. Aux anciens problèmes nés du colonialisme et l'exploitation se sont ajoutées des difficultés nouvelles et aiguës, associées à l'ordre économique international, qui est injuste et exclusif.

Cuba continuera d'adhérer strictement au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de tout pays, y compris Haïti. Nous appuyons les efforts de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)pour trouver une solution pacifique et juste à la situation actuelle en Haïti. Nous condamnons fermement tous les actes de violence commis dans le pays et déplorons les pertes actuelles en vies humaines et en biens matériels. Le personnel de coopération cubain qui se trouve actuellement en Haïti continuera de respecter rigoureusement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. La sécurité de ce personnel doit être pleinement garantie. De même, l'intégrité de l'ambassade cubaine et de l'ensemble de son personnel à Port-au-Prince doit être pleinement respectée.

Malgré le caractère critique de la situation actuelle en Haïti, les volontaires cubains restent à leurs postes. Les médecins cubains notamment continuent d'offrir leurs services à la population d'Haïti, qui en a tant besoin en ce moment. Cuba dispose présentement d'une brigade médicale en Haïti composée de 525 volontaires, dont 332 sont des médecins. Ils sont répartis dans l'ensemble des départements du pays et s'occupent de 75 % des 8,3 millions de Haïtiens. Pour avoir une idée de l'importance de leur travail, il faut savoir que le nombre de médecins en Haïti est inférieur à 2000 et que près de 90 % d'entre eux offrent leurs services dans la capitale.

Ces cinq dernières années, les médecins cubains ont procédé à près de 5 millions de consultations, à 45 000 accouchements et à 59 000 interventions chirurgicales en Haïti. On estime à 86 000 le nombre de vies sauvées en Haïti par le personnel de santé cubain.

Cuba a également fourni de l'aide dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des médecins haïtiens, de l'assainissement, de l'aquaculture, de la sécurité alimentaire, de la culture, de la construction de routes et du fonctionnement de la principale raffinerie de sucre de Darbonne.

À la lumière des tensions internes actuelles dans ce pays frère, qui sont connues du Conseil et qui ont entraîné le départ de nombre de ressortissants étrangers, notre gouvernement a, le mardi 10 février 2004, expressément demandé au personnel de notre ambassade à Port-au-Prince de rester sur place et de travailler sans interruption, avec tous les membres de la brigade médicale cubaine dans l'ensemble du pays.

En outre, au vu des obstacles qui peuvent surgir sur le plan de la disponibilité des médicaments, Cuba a envoyé, le 11 février, une cargaison de 12,2 tonnes de médicaments, y compris 525 paquets d'environ 80 médicaments, pour que chaque volontaire médical cubain puisse s'acquitter des tâches qui lui sont assignées. Le personnel médical cubain, qui s'en tient strictement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Haïti, accomplit honorablement sa noble mission consistant à s'occuper de la santé du peuple haïtien.

Si tout ce que j'ai décrit illustre ce qu'un petit pays soumis à un blocus peut faire pour Haïti, d'autres États disposant de vastes ressources économiques et financières doivent être en mesure de faire bien davantage en matière de coopération et d'aide publique au développement pour ce pays frère des Caraïbes. Le peuple cubain a notamment le sentiment d'accomplir son devoir et d'honorer également une dette de reconnaissance envers les peuples des Caraïbes qui n'ont jamais failli dans leur amitié et leur solidarité indéfectibles à l'égard de Cuba.

Une fois encore, nous redisons l'intention ferme de Cuba de continuer à contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à la recherche d'une solution juste, durable et pacifique à la crise en Haïti. Nous espérons qu'au vu de la situation grave que connaît ce pays frère, l'Organisation des Nations Unies et la

communauté internationale dans son ensemble sauront se montrer à la hauteur de la situation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil au nom du Canada à propos de la grave crise que connaît Haïti. L'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont joué un rôle de premier plan au cours des dernières semaines face à cette situation, et le Canada appuie pleinement leurs efforts. Mais le moment est venu à présent que le Conseil de sécurité soit encore une fois saisi de la situation en Haïti, comme l'a demandé le Conseil permanent de l'OEA, dans la résolution qu'il a adoptée ce matin.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il y a 10 ans, cette même instance avait été appelée à décider de la réponse à apporter à des troubles similaires en Haïti. L'action de la communauté internationale avait alors été déterminante et couronnée de succès, mais seulement à court terme. Haïti est en train de sombrer de nouveau dans l'anarchie, sa population se trouvant dans un état de grande vulnérabilité. Des attaques sont perpétrées en toute impunité contre des civils, et les travailleurs humanitaires ont de plus en plus de mal à leur porter secours.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Il ne faut pas se bercer d'illusions. La communauté internationale ne peut pas régler les problèmes d'Haïti. Ce sont les Haïtiens eux-mêmes qui doivent tracer la voie à suivre et trouver une nouvelle façon de construire ensemble leur avenir. C'est la raison pour laquelle le Canada a appris avec consternation la décision de l'opposition haïtienne de rejeter le Plan d'action proposé par la CARICOM. Ce Plan demeure selon nous le meilleur moyen de parvenir à un règlement pacifique de la situation actuelle. Personne ne sortira vainqueur du cycle de violence dans lequel Haïti s'engage. Il faudra des générations pour surmonter le chagrin et la colère que la violence entraîne dans son sillage.

Le Président Aristide et les partis d'opposition ont la lourde responsabilité de renoncer à la violence, de faire des compromis et d'adopter des solutions démocratiques et pacifiques. Nous les exhortons à appliquer le Plan d'action proposé par la CARICOM. Comme l'énonce clairement le Plan, toute transition à la direction d'Haïti doit s'effectuer dans le respect de la Constitution haïtienne et de la primauté du droit. En dernière analyse, c'est le peuple haïtien qui endure la douleur et la souffrance causées par l'intransigeance.

(*l'orateur poursuit en français*)

La communauté internationale est disposée à apporter son aide, mais Haïti doit faire le premier pas. Faute d'une volonté politique manifeste d'engager des réformes, la situation ne changera pas. Le Président Aristide et l'opposition démocratique doivent s'engager de façon concrète et convaincante à mettre fin ensemble au bain de sang et à rétablir la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, et ils doivent agir de toute urgence.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour sa part, la communauté internationale doit maintenant être prête à agir lorsque la situation le permettra, non pas pour défendre l'une ou l'autre des parties au conflit, mais pour protéger le peuple haïtien en rétablissant l'ordre et en créant un contexte stable, de nature à permettre le fonctionnement des mécanismes démocratiques. Le Canada entend apporter sa contribution à une action internationale menée en concertation et dûment autorisée.

La situation humanitaire devient critique dans certaines zones d'Haïti. La violence s'ajoute à la pauvreté, privant des milliers d'Haïtiens de nourriture, d'eau potable et de soins médicaux. Le Président Aristide, les dirigeants de l'opposition démocratique et les chefs des groupes armés doivent sans équivoque demander à leurs partisans de s'abstenir d'attaquer les civils, de garantir l'accès du personnel humanitaire et de veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne ceux qui en ont besoin. Les pays voisins d'Haïti ont également un rôle à jouer pour faciliter la livraison de l'aide et doivent accueillir les personnes déplacées à la recherche d'un asile sûr.

(*l'orateur reprend en français*)

À ce jour, le Canada a fourni presque 2 millions de dollars pour une aide humanitaire immédiate. Nous nous sommes engagés également à verser 5 millions de dollars pour permettre d'élargir le rôle de la mission spéciale de l'OEA en Haïti. Toutefois, cette mission ne pourra réaliser ses objectifs aussi longtemps que régneront l'absence d'état de droit et l'anarchie.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Canada est prêt à faire plus. Mais d'abord, nous voulons que les dirigeants haïtiens et l'opposition démocratique prennent les mesures nécessaires pour rendre cette contribution possible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bolivie.

M. Aranibar Quiroga (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité pour qu'il puisse traiter de la situation dans la République soeur d'Haïti. Nous saluons la présence, en début de séance, du Secrétaire général, ainsi que la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

La Bolivie a déjà exprimé sa vive préoccupation à l'égard de la grave situation que traverse Haïti et cela à l'occasion de la séance de l'Assemblée générale, convoquée par son Président, S. E. M. Julian Hunte, réunion au cours de laquelle nous avons pu entendre le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Aujourd'hui nous tenons à souligner l'importance de voir la question traitée au Conseil de sécurité, car nous considérons que la situation en Haïti justifie une action prompte et déterminée de cet important organe, chargé de préserver la paix et la sécurité.

La communauté internationale a, elle aussi, exprimé sa préoccupation par l'intermédiaire des déclarations faites et des mesures prises par les organismes régionaux, tels que l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies, elle-même, a annoncé la désignation d'un Conseiller spécial du Secrétaire général. Malheureusement toutes ces mesures n'ont eu que des résultats fort limités pour l'instant.

Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle qui pourrait être décisif pour trouver des solutions à l'aggravation croissante de la crise haïtienne, moyennant une action et des mesures correspondant au sentiment d'urgence, pour faire face à une situation dont les conséquences ultimes pourraient être des plus graves. Nous nous trouvons face à l'impératif politique et moral de n'épargner aucun effort pour éviter de plus grandes souffrances au peuple haïtien. L'action du Conseil, à notre avis, devrait viser la recherche de solutions sur quatre fronts : politique, sécuritaire, humanitaire, enfin économique et financier.

Pour ce qui est du volet politique, il est essentiel de nouer un dialogue dans les plus brefs délais entre le Gouvernement, l'opposition et les groupes rebelles, afin de rechercher une issue négociée, pacifique et institutionnelle à la crise. Nous comprenons bien que la situation est complexe, que les positions se radicalisent, que les esprits sont poussés à bout, mais il est nécessaire de continuer à redoubler d'efforts, sur le front politique, avant qu'il ne soit trop tard.

Dans le domaine de la sécurité, on parle de l'envoi d'une force multinationale d'urgence pour obtenir la stabilisation du pays, et surtout pour éviter de nouveaux affrontements et de nouvelles souffrances au peuple haïtien. Nous considérerions avec intérêt et nous appuierions une décision du Conseil de sécurité visant à créer et déployer une force multinationale de paix et de stabilité en Haïti. Le Gouvernement haïtien a lancé à la communauté internationale un appel à l'aide auquel il faut répondre.

La situation précaire dans laquelle s'effectue l'aide humanitaire suscite également notre vive préoccupation. Nous comprenons les conditions difficiles qui règnent sur place et nous sommes solidaires des organisations qui, sur le terrain, déploient des efforts héroïques pour acheminer des vivres et des médicaments vers les populations les plus démunies. Il est essentiel de lancer un appel à la communauté internationale, aux gouvernements, aux institutions et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales afin que l'aide humanitaire soit accélérée et accrue. Là aussi, nous sommes confrontés à une situation qui réclame des mesures d'urgence et immédiates.

Il est un quatrième front auquel on a accordé une attention nettement insuffisante. Il s'agit du développement économique, social et institutionnel d'Haïti. Il est important de disposer d'un plan économique, financier et institutionnel d'urgence, suivi d'un plan à moyen et à long terme qui rende viable le développement économique, social et environnemental. La solution de la crise politique et sécuritaire et l'assistance humanitaire, bien que vitales actuellement, ne suffiront pas à moyen et à long terme. Il faut un plan véritable, viable et réalisable, doté des ressources nécessaires, qui permette d'ouvrir des possibilités réelles à la population, dans tous les secteurs, et qui

suscite des attitudes et des espoirs nouveaux. Sinon, nous ferons de nouveau face à des situations aux conséquences bien connues de tous.

La communauté internationale, et en particulier la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'heure d'exprimer sa vive préoccupation face au sort du peuple frère d'Haïti, s'associe à l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin de parvenir à une solution politique, diplomatique, pacifique et institutionnelle et d'éviter de nouvelles souffrances au noble peuple haïtien; mesures qui doivent être prises avec toute l'urgence exigée par la situation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant du Guatemala.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation du présent débat public et de la présence, aujourd'hui, des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

Le Guatemala exerce actuellement la présidence du Système d'intégration de l'Amérique centrale, durant le semestre en cours. C'est en cette qualité que j'ai l'honneur d'intervenir non seulement au nom de mon pays, mais également à celui des pays suivants : Belize, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama, ainsi que la République dominicaine, cette dernière en tant que membre associé du Système. Nos pays, ensemble, voient avec une préoccupation et une anxiété croissantes la détérioration en cours dans la République soeur d'Haïti. Une détérioration qui touche trois volets, à savoir le volet économique, le volet politique et le volet humanitaire.

Ces trois volets, bien évidemment, sont interdépendants et il faut donc les aborder de façon intégrée. Nous pensons que l'initiative lancée par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et par l'Organisation des États américains (OEA), avec l'appui des Gouvernements canadien, américain et français, va dans ce sens et nous lançons un appel aux parties, à savoir le Gouvernement et l'opposition démocratique, pour qu'elles parviennent à un accord négocié au sujet de la teneur de cette initiative, et cela de façon pacifique et constitutionnelle. Nous exhortons toutes les parties à renoncer à la violence.

Malgré le refus exprimé par l'opposition démocratique, nous l'exhortons à revoir sa position car nous pensons que le Plan présenté par la CARICOM et l'OEA constitue la meilleure solution pour éviter de nouvelles effusions de sang et pour trouver des issues compatibles avec l'ordre interne et avec les normes du système interaméricain auquel nous appartenons tous. Que les Haïtiens résolvent leurs divergences de manière pacifique, démocratique et dans l'attachement au respect des droits de l'homme, cela est important, non seulement pour Haïti, mais aussi pour l'ensemble des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous lançons également un appel à la communauté internationale, ainsi qu'au système des Nations Unies, pour qu'ils contribuent à remédier à la grave situation humanitaire qui touche la population haïtienne, surtout dans le domaine de l'accès aux vivres, aux soins de santé, à la sécurité civique et au logement. Par ailleurs, au cas où le Plan proposé par la CARICOM et l'OEA prendrait forme, il faut espérer que la communauté internationale participera à des mesures et projets permettant au pays de relancer son économie, cela dans la perspective d'un développement à long terme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant du Venezuela.

Mme Pulido Santana (Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela remercie le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Wang Guangya, d'avoir convoqué cette importante réunion, motivée par la grave situation que connaît notre pays frère des Caraïbes, Haïti. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général, au début de cette séance, et nous saluons également la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

Le Venezuela est particulièrement préoccupé par ce qui se passe dans la République soeur d'Haïti et suit attentivement l'évolution de la situation interne. Le dernier communiqué conjoint publié hier par le Groupe de Rio et auquel a fait allusion le représentant du Brésil au cours de la séance, correspond clairement à la position du Venezuela face à la situation en Haïti. En conséquence, le Gouvernement du Venezuela réitère son plein appui au Gouvernement constitutionnel d'Haïti, présidé par Jean-Bertrand Aristide, et s'oppose fermement à toute tentative de porter atteinte à la Constitution du pays, ainsi qu'à la modification des délais fixés dans celle-ci pour l'élection des autorités.

Nous appuyons, de même, les initiatives prises au sein de l'Organisation des États américains (OEA), qui s'impose naturellement comme instance pour l'examen de cette situation, et nous appuyons pleinement les efforts que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) déploie dans la recherche d'une solution pacifique et négociée, adaptée au cadre constitutionnel haïtien. Nous souhaitons voir se poursuivre les efforts pour parvenir à une cessation immédiate de la violence et au prompt rétablissement de la paix dans ce pays.

Comme nous avons eu l'occasion de l'indiquer dans la réunion d'information sur Haïti convoquée à point nommé par le Président de l'Assemblée générale, nous espérons que les mécanismes disponibles au sein de l'ONU encourageront la communauté internationale à faire dûment face à l'urgence humanitaire que connaît actuellement Haïti. Dans ce cadre, nous réitérons la proposition faite par le Venezuela devant le Conseil permanent de l'OEA d'apporter un appui destiné à permettre de remédier à la grave situation humanitaire, au moyen de ressources financières et d'autres initiatives prises dans le cadre de l'Accord de San José et de l'Accord de Caracas sur la coopération en matière d'énergie. En complément, le Venezuela envoie également sur place des produits de première nécessité, tels que vivres ou médicaments.

Nous insistons pour dire qu'il est fondamental que la communauté internationale exprime et manifeste sa solidarité avec le peuple et les institutions démocratiques d'Haïti, qui sont aujourd'hui menacées. À cet égard, nous saluons la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial, ainsi que d'ouvrir un bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme en Haïti.

Le Venezuela voit d'un oeil optimiste les efforts déployés par l'ONU à l'appui des efforts régionaux de recherche d'un règlement pacifique et démocratique à la crise haïtienne. Notre pays reste confiant quant aux résultats des efforts déployés par cette Organisation et les organismes régionaux, dont nous espérons qu'ils pourront se compléter efficacement et donner une solution rapide au conflit haïtien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. Nous voudrions également nous féliciter, au nom de mon pays, de la présence du Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, M. Knight, et du Ministre des affaires étrangères des Bahamas, qui nous ont fait part de leur préoccupation face à cette question d'Haïti, pays si proche du leur.

L'Argentine a exprimé son appui au plan élaboré par les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont nous regrettons le rejet par l'opposition. Nous considérons également qu'il convient de mentionner la résolution 862 de l'Organisation des États américains (OEA), dans laquelle celle-ci a exhorté le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre les mesures urgentes qui s'imposent et réaffirmé son appui à la mission spéciale envoyée en Haïti. De même, il importe, à notre avis, de souligner, dans cette résolution, le souci de veiller à la coordination et à la complémentarité des rôles de l'OEA et de l'ONU.

Mon pays, qui exerce la présidence par intérim du Marché commun du Sud (MERCOSUR), avait déjà redit, le 18 février dernier, que les gouvernements du MERCOSUR et des États associés déploraient les actes de violence perpétrés en République d'Haïti. Malheureusement, la situation ne s'est pas redressée, mais au contraire précipitée et aggravée. Mon pays considère qu'il est impératif d'aider la société haïtienne à parvenir à un accord politique qui permette la cessation de la violence et des affrontements, dans le cadre du maintien de la légalité institutionnelle.

L'Argentine condamne les effusions de sang provoquées par les bandes armées qui se sont levées contre le Gouvernement et déplore également l'incapacité du Gouvernement et de l'opposition de parvenir à un accord sur la base – nous y insistons – du plan d'action de la CARICOM. Nous nous joignons donc, par conséquent, à tous ceux qui demandent aux parties de faire preuve de retenue. Nous pensons que la solution doit passer par le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, dans le respect de l'ordre constitutionnel, et des principes et valeurs de la Charte démocratique interaméricaine. Nous appuyons également l'initiative de la France d'appeler des négociations à Paris entre les deux parties, le plus rapidement possible.

L'Argentine demande à toutes les forces qui sont parties à la crise haïtienne de respecter les droits de l'homme. Nous pensons que la communauté internationale ne doit pas cesser d'insister pour que ces

droits soient intégralement respectés et que prennent fin toutes les violations avant qu'il ne soit trop tard. Il n'y a déjà que trop de victimes de ces affrontements.

De même, face à une telle situation d'urgence humanitaire et sécuritaire grave, que nous voyons se dégrader d'heure en heure, le risque apparaît d'une catastrophe de grande ampleur. Il est urgent, par conséquent, que la communauté internationale envisage l'envoi d'une aide humanitaire. À cet égard, l'Argentine est disposée à envoyer un avion de trois tonnes de médicaments et d'aliments, ainsi que du personnel qualifié en matière de secours d'urgence, dans le cadre de l'envoi de casques blancs.

La communauté internationale a contribué pendant des années à l'aide à Haïti. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les organes et organismes subsidiaires des Nations Unies, ont inscrit à leur ordre du jour la situation de ce pays. Des missions ont été mises sur pied et des représentants spéciaux du Secrétaire général envoyés sur le terrain, dont un citoyen argentin. Malheureusement, les organismes régionaux et les nombreux États qui ont été activement présents en Haïti pour apporter leur aide – comme le nôtre – n'ont pas réussi à faire changer la situation. En dépit de toutes ces mesures internationales, les crises haïtiennes continuent à se succéder. Il en ressort que l'action internationale a été insuffisante pour permettre de trouver une solution au conflit politique.

La situation d'Haïti n'est pas seulement l'expression de différends entre secteurs politiques qui ne parviennent pas à s'entendre de manière démocratique. Elle est également l'expression de la désillusion, des frustrations et des injustices, ainsi que des conditions d'extrême pauvreté dans laquelle vit, depuis très longtemps, le peuple haïtien. Ces conditions, qui ne sont pas limitées à Haïti, malheureusement, puisqu'une grande partie de l'Amérique latine et des Caraïbes connaît une situation analogue – comme de grandes parties de la planète – s'accompagnent du risque que la pauvreté extrême représente pour la stabilité démocratique et la paix. Il est nécessaire de comprendre l'impact qu'a cette réalité sociale désespérante sur la viabilité démocratique des communautés nationales, et d'y faire face par des mesures adaptées.

Si le plus urgent est d'arrêter ce terrible conflit en cours en Haïti, la solution de la crise en Haïti n'est pas à court terme et n'apparaîtra pas du jour au lendemain avec une présence internationale. Pour trouver cette solution, il faut une véritable coopération internationale, une augmentation de l'aide au développement et la création de conditions économiques qui permettent la participation égalitaire et sans discriminations du pays à l'économie mondiale. Cette dimension économique et sociale du conflit en Haïti doit inciter toute la communauté internationale, et surtout les intervenants les plus riches et les plus puissants, à agir de concert avec les Nations Unies pour mettre fin à une situation qui endeuille toute l'humanité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Pérou.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur l'Ambassadeur Wang Guangya, je vous félicite pour la façon dont vous assumez la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et vous remercie d'avoir organisé ce débat qui s'imposait au sujet de la crise grave que traverse aujourd'hui Haïti. J'adresse également mes remerciements aux Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque, M. Keith Knight, et des Bahamas, M. Frederick Mitchell, pour les précieuses informations qu'ils ont fournies au Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité ne saurait ne pas intervenir afin d'empêcher la propagation de la violence, le désordre et l'apparition d'une crise humanitaire en Haïti, État Membre qui se trouve à quelques heures de vol seulement du Siège de notre Organisation. Le Pérou est convaincu que le Conseil de sécurité ne se soustraira pas à sa responsabilité de réagir à cette crise politique et humanitaire profonde, ainsi que l'en a prié le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) dans la résolution qu'il vient d'adopter aujourd'hui.

Le Pérou condamne catégoriquement le recours à la violence pour régler une crise politique, où que ce soit dans le monde. C'est pourquoi le Pérou se déclare une nouvelle fois fermement convaincu que le moyen le plus judicieux de résoudre la crise haïtienne consiste à rétablir la stabilité et la paix politique dans le strict respect de la Constitution du pays. Toute solution à la crise dont nous sommes saisis doit s'inscrire dans le cadre constitutionnel, autrement dit respecter l'état de droit et l'ordre constitutionnel d'Haïti. De plus, la solution à laquelle nous parviendrons devra s'appuyer

sur les principes de la Charte démocratique interaméricaine et s'inspirer de l'initiative prise par la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui a été approuvée aujourd'hui par l'Organisation des États américains.

Le Pérou est d'avis qu'aucun effort ne saurait être épargné pour obtenir la stabilité et la paix sociale en Haïti et, conformément à la déclaration faite aujourd'hui par le Groupe de Rio, il condamne vigoureusement les actes de violence perpétrés et renouvelle son appui à un règlement pacifique de la crise.

Haïti est l'un des pays d'Amérique latine qui connaît les plus grands problèmes d'ordre social. Les événements qui s'y déroulent actuellement sont indubitablement le fruit d'une grave crise sociale et de la désintégration du tissu social du pays. Cela fait des années que la population haïtienne souffre d'innombrables carences et ressent de la frustration. Il importe que nous prenions au sérieux la crise en Haïti. Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire dans le pays. C'est un problème grave qui exige d'urgence une intervention de la communauté internationale, et surtout de l'ONU. Nous considérons donc comme très positive l'intention actuelle de l'ONU d'intensifier ses activités humanitaires. De même, le Pérou est favorable à toute initiative visant à venir en aide à Haïti sur le long terme, qui ne se limiterait pas à une assistance humanitaire à court terme.

Le Pérou estime que le Conseil de sécurité doit également envoyer un message très clair, je dis bien un message très clair, selon lequel il compte agir rapidement et surveiller le respect des droits de l'homme en Haïti. Il faut que toutes les forces politiques et sociales du pays comprennent bien que la communauté internationale ne laissera impunie aucune violation des droits de l'homme.

Pour terminer, je pense que, devant cette crise, l'ONU ne doit pas limiter ses objectifs à la recherche d'un règlement politique provisoire, mais que, sur la base de ce règlement, elle doit s'efforcer de consolider une bonne fois pour toutes les institutions démocratiques haïtiennes, de stabiliser le pays et d'aider son peuple à améliorer sa déplorable situation économique et sociale. Telle est la meilleure stratégie envisageable pour prévenir les conflits civils et établir la stabilité dans le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Villanueva Callot (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous saluons l'initiative que vous avez prise de convoquer la présente séance importante afin de connaître les vues des pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au sujet du conflit qui déchire Haïti. Nous saluons également la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

En ma qualité de représentant du Gouvernement de la République dominicaine, je voudrais dire que la violente crise politique et sociale qui, malheureusement, sévit sur le territoire de notre soeur, la République d'Haïti, suscite une profonde inquiétude en République dominicaine, dans la mesure où nous vivons sur la même île et que, au bout du compte, les événements et l'insécurité extrême en Haïti auront des répercussions considérables sur mon pays, aussi bien sur le plan économique que sur le plan migratoire et humanitaire.

Le Président de mon pays, M. Hipólito Mejía Domínguez, a évoqué devant l'ensemble des nations, lors du Sommet du Millénaire, la situation préoccupante d'Haïti et engagé la communauté internationale et les pays les plus développés à prêter leur aide et leur coopération afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux et humanitaires de ce pays frère. Notre Président et notre Ministre des affaires étrangères ont réitéré cet appel dans toutes les instances internationales, appel qui, s'il avait été entendu, nous aurait permis d'éviter la situation de chaos qui règne présentement en Haïti. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

Nous souhaitons ardemment qu'Haïti parvienne, dans le respect du droit international et des normes régissant la coexistence pacifique, à surmonter la crise politique et humanitaire. Nous adhérons à la résolution de l'Organisation des États américains (OEA) en faveur d'un règlement de la crise intérieure haïtienne qui s'inscrive dans le cadre constitutionnel, tout comme nous approuvons toutes les initiatives de nature humanitaire proposée par la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Mon gouvernement offre une nouvelle fois ses bons offices à la recherche de mécanismes de

règlement de la crise dont nous sommes saisis et demande une fois de plus à la communauté internationale, et surtout aux pays développés, de porter immédiatement secours à la République d'Haïti afin d'éviter de nouvelles catastrophes et de nouvelles souffrances dans un avenir proche.

Je terminerai mon intervention en annonçant que le Gouvernement de la République dominicaine a décidé de suspendre le rapatriement des Haïtiens sans papiers qui se trouvent sur le territoire dominicain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant du Mexique.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Wang, d'avoir convoqué cette séance publique pour traiter de la situation en Haïti. Nous avons écouté avec grande attention et appréciation les déclarations des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas qui nous ont fait part de la façon dont les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) voient la situation et la façon dont ils envisagent de trouver une solution pacifique à la crise que connaît ce pays frère.

Nous y ajoutons l'appel lancé ce matin par l'Organisation des États américains (OEA) qui demande instamment au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre les mesures indispensables et adéquates pour rétablir la paix en Haïti et la sécurité pour la population. Mon pays a activement appuyé l'appel de cette organisation régionale afin qu'il ait le plus grand écho possible au Conseil de sécurité. Sur la base de ce consensus à l'échelle du continent et face à la gravité de la crise haïtienne, le Mexique réitère son appui à l'initiative de médiation des pays de la CARICOM, condamne avec force la violence et demande que les hostilités cessent immédiatement.

Les deux priorités de la situation actuelle sont le respect absolu des droits des personnes et la facilitation du travail des institutions internationales fournissant assistance et protection humanitaire à la population civile. Le Mexique exprime sa grande solidarité avec le peuple haïtien. À ce titre, mon pays est en contact avec d'autres gouvernements de la région et le Groupe des Amis pour étudier les mesures que nous pourrons prendre ensemble.

Face à la gravité de la crise et à la possibilité d'une prise de pouvoir par la violence, le Mexique estime indispensable de prévoir des mesures de confiance, d'avoir l'appui des institutions financières et d'envisager le déploiement d'une force multinationale dotée d'un mandat de l'ONU pour pacifier Haïti. Nous estimons pressant de retrouver la voie du dialogue et de la négociation acceptable pour tous les acteurs afin d'éviter que le sang ne coule davantage et que la crise humanitaire ne déborde sur les pays voisins. Nous sommes favorables à une solution politique qui tienne compte de toutes les forces et de tous les courants d'opinion du pays pour stimuler l'unité nationale. Nous appelons l'opposition à revoir, en toute responsabilité et d'urgence, – il en est encore temps – les offres de médiation qui lui ont été faites.

Le Mexique souligne qu'il est important de pouvoir compter sur une déclaration du Président du Conseil de sécurité à la fin de ce débat. Nous estimons qu'une telle déclaration doit être, en soi, un premier élément qui facilite une fin immédiate de la violence et le lancement de négociations politiques. Le Mexique est convaincu que le message de l'ONU sera entendu par les Haïtiens pour rétablir sans retard l'ordre, la sécurité et la vie institutionnelle.

Il est encore temps de trouver un règlement pacifique à ce conflit. À ce titre, nous demandons au Secrétaire général de déployer les efforts de diffusion indispensables pour que la déclaration du Président parvienne clairement à l'ensemble de la société haïtienne. De même, nous appuyons l'attention du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

La gravité de la crise nécessite que le Conseil de sécurité décide d'un mandat et prenne des mesures. À notre avis, il devrait y avoir cinq composantes : protéger la population civile; distribuer l'aide humanitaire; rétablir l'ordre public et faire cesser la violence; prêter assistance au désarmement; et garantir les accords politiques conclus par la société haïtienne.

Nous sommes certains que les membres du Conseil de sécurité tiendront compte des avis exprimés cet après-midi lorsqu'ils prendront leur décision.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Équateur.

M. Carbo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public et très opportun du

Conseil de sécurité afin que la communauté internationale puisse se rendre compte de l'ampleur des problèmes en Haïti. Qu'il me soit permis de remercier les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas de leurs interventions fort utiles. Grâce à ce que nous a dit le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, les États Membres ont pu ainsi savoir précisément combien la crise haïtienne est grave.

Face aux graves événements qui se sont déroulés ces dernières semaines, je tiens à exprimer ma préoccupation face à la violence et à l'instabilité politique que connaît ce pays frère et le plein appui de l'Équateur à ses institutions démocratiques.

Nous exhortons les institutions démocratiques, les dirigeants politiques et le peuple haïtien, vu l'urgence de la situation, à instaurer un dialogue et à trouver des arrangements démocratiques menant à une solution pacifique aux problèmes du pays pour qu'il y ait réconciliation nationale favorisant la vie démocratique et le renforcement des efforts en vue d'améliorer les conditions politiques, économiques et sociales propices à la prospérité et au développement durable des générations futures, dans un cadre de paix, de tolérance et de concorde nationale.

L'Équateur est d'avis que, comme condition préalable pour sortir de la crise, il faut briser le cycle actuel de la violence pour éviter que le sang ne coule davantage et que tout cela n'aboutisse à une situation d'urgence humanitaire plus grave. À ce titre, nous estimons indispensable une plus grande participation de la communauté internationale afin de garantir que les secteurs les plus vulnérables de la population aient accès à l'assistance et d'éviter une catastrophe humanitaire de grande ampleur. À ce titre, le Conseil de sécurité et l'ONU doivent jouer un rôle moteur de coordination avec l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Mon pays est persuadé que la crise actuelle doit être réglée de façon pacifique dans le cadre de l'ordre juridique haïtien. Nous voulons souligner notre ferme appui au système constitutionnel et démocratique de cette nation soeur. Nous appuyons également les efforts que déploient actuellement l'OEA et la CARICOM et le Groupe des Amis d'Haïti pour stabiliser la situation de ce pays frère des Caraïbes, préserver l'ordre constitutionnel juridique et politique, protéger les droits de l'homme et éviter une crise constitutionnelle et humanitaire qui toucherait non seulement la population haïtienne, mais aussi les pays voisins et toute la région des Caraïbes.

Enfin, la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil permanent de l'OEA demande instamment que le Conseil prenne les mesures indispensables et adéquates pour surmonter la crise en Haïti. Mon pays appuie cette résolution de l'OEA et exhorte le Conseil de sécurité à adopter d'urgence des décisions pertinentes pour stabiliser la situation en Haïti.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant du Nicaragua.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous dire, Monsieur le Président, que ma délégation vous félicite d'avoir convoqué cette importante séance. Nous saluons également la présence des Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas.

Je voudrais tout d'abord faire mienne la déclaration faite par le représentant du Guatemala au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Cependant, compte tenu des liens qui nous unissent au peuple haïtien, nous aimerions faire également nos propres observations.

Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua – pays qui a souffert pendant des années d'une guerre civile qui a fait des milliers de morts, de blessés et d'handicapés et a fait reculer l'économie d'au moins 40 années en arrière, ne peuvent qu'exprimer leur solidarité et leur préoccupation face à la crise que traverse actuellement la République soeur d'Haïti. Des forces rebelles s'opposant au Président Jean-Bertrand Aristide ont pris au moins deux des plus grandes villes et ont déstabilisé l'ordre public dans de nombreuses autres régions du pays.

Le conflit militaire que connaît Haïti, en plus de la violence physique qui a fait un grand nombre de morts et de blessés, a aggravé pour les plus de 8 millions d'habitants du pays le plus pauvre de l'hémisphère américain, une situation caractérisée par des famines, des pénuries d'eau potable, de médicaments, de combustible, de moyens de transport et d'électricité, maux qui touchent surtout, du fait de leur situation et des circonstances, les secteurs les plus faibles de la société – les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Cette crise menace également de s'étendre d'une façon ou d'une autre à d'autres pays de la région, qui seraient forcés de demander l'aide internationale à cause de l'énorme flot de réfugiés que pourrait entraîner le conflit s'il se prolongeait et augmentait en intensité. Diverses initiatives ont été lancées en vue de trouver une solution au problème qui afflige le peuple frère d'Haïti, dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Elles ont exprimé leur condamnation de la violence et souligné la nécessité de trouver une solution pacifique à la situation de conflit.

La plus récente de ces initiatives a consisté en une mission multilatérale à Haïti, composée des États-Unis, de la France, du Canada, de la CARICOM, de l'OEA. La CARICOM a fait une proposition concrète pour rétablir la confiance entre les divers groupes armés et amorcer un processus de détente susceptible de faciliter un dialogue entre les diverses forces de l'opposition et la société civile. Toutefois, ce plan d'action n'a pas pu être appliqué, car il n'a été accepté que par le Président Aristide. Nous espérons qu'il pourra être approuvé bientôt par l'opposition.

Le Gouvernement nicaraguayen déplore la violence et les pertes en vies humaines en Haïti et exhorte toutes les parties en conflit à respecter les droits de l'homme, à cesser la violence et les hostilités et à amorcer un dialogue conformément au Plan présenté par la CARICOM, pour aplanir les divergences de façon pacifique et démocratique.

De même, nous appuyons pleinement le Président Aristide dans la recherche d'une solution au problème, conforme à l'ordre constitutionnel haïtien et aux principes de la Charte démocratique interaméricaine.

Pour terminer, nous exhortons la communauté internationale, et le système des Nations Unies en particulier, à aider le peuple haïtien à améliorer sa grave situation humanitaire en lui fournissant des vivres, des médicaments, des couvertures et d'autres articles permettant d'atténuer la grave situation que connaît actuellement le peuple haïtien.

De même, et conformément à la résolution CP/862 adoptée aujourd'hui même à ce sujet par le Conseil permanent de l'OEA, nous invitons le Conseil de sécurité à prendre les mesures urgentes et appropriées nécessaires dans le cadre des attributions conférées par la Charte des Nations Unies pour résoudre la crise en Haïti.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je lui donne la parole.

M. Motomura (Japon) (*parle en japonais*) : Ma délégation se félicite de la décision de convoquer aujourd'hui, à la demande de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), une séance publique d'urgence concernant la situation en Haïti. Nous pensons que cette décision reflète la préoccupation de la communauté internationale devant la détérioration de la situation en Haïti et sa détermination à parvenir à un règlement pacifique du conflit. En outre, depuis le commencement des violences au début du mois, nous avons été heureux de constater que les parties concernées, sous l'égide de la CARICOM et de l'Organisation des États américains (OEA), ont élaboré un Plan d'action pour assurer le retour de la stabilité en Haïti. Depuis la fin de la semaine dernière, ces organisations régionales, en coopération avec les États-Unis, la France et le Canada, ont dépêché des missions en Haïti afin de proposer un accord négocié devant être accepté par le Gouvernement et l'opposition, et elles s'emploient, par des efforts diplomatiques, à persuader les deux parties de l'accepter. Ma délégation estime que les éléments énoncés dans le Plan d'action constituent une base importante permettant un règlement négocié et exhorte les deux parties à faire preuve de la plus grande souplesse afin de parvenir à un règlement politique pacifique grâce au dialogue. À cet égard, nous prenons note de la proposition énoncée par la France cette après-midi.

Mon gouvernement est gravement préoccupé par les problèmes humanitaires en Haïti résultant de la poursuite du conflit et des pénuries alimentaires subséquentes ainsi que de l'aggravation des conditions en matière de santé et d'éducation. Mettre un frein à la détérioration de la situation humanitaire exige une cessation immédiate de la violence. Nous craignons que, si le conflit poursuivait son escalade et s'étendait à la capitale Port-au-Prince, il entraînerait des pertes en vies humaines encore plus lourdes et des dégâts matériels encore plus importants.

Depuis le rétablissement de la présidence Aristide en 1994, le Gouvernement japonais a affecté plus de 200 millions de dollars à la coopération économique avec Haïti, dont l'essentiel a été alloué sous forme d'assistance. Toutefois, du fait de la détérioration de la situation en matière de sécurité par suite de la persistance du conflit, la fourniture de l'assistance

économique a connu des retards inévitables, entraînant un cercle vicieux dans lequel le retard accumulé dans le développement économique haïtien a rendu difficile l'ancrage d'un système politique démocratique. Et c'est l'ensemble de la population qui en pâtit le plus, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la société. Mon gouvernement espère qu'en mettant rapidement fin au conflit, le cercle vicieux pourra être rompu et un environnement propice à la coopération en faveur du développement économique d'Haïti pourra être créé par la communauté internationale, y compris le Japon, dans les meilleurs délais.

En outre, le Japon demande que, dès que la situation en matière de sécurité aura été améliorée, l'on procède à une évaluation des besoins sur le terrain, essentiellement par les organismes des Nations Unies, afin de résoudre la situation humanitaire d'urgence en Haïti. Nous demandons instamment que les parties au conflit permettent l'exécution des activités humanitaires nécessaires et que les autres pays concernés s'emploient à persuader les parties par les voies les plus diverses à autoriser cet accès.

Nous estimons qu'un règlement politique pacifique, obtenu grâce au dialogue entre les parties, est la meilleure stratégie possible. À cette fin, un effort résolu de la part des deux parties est nécessaire. Mon gouvernement appuie les efforts constants déployés en solidarité par la communauté internationale pour rétablir la stabilité politique en Haïti.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie. Je lui donne la parole.

M. Bouabid : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer notre appréciation pour les efforts que vous entreprenez, en tant que Président du Conseil de sécurité pour ce mois de février, en faveur d'une solution à la crise haïtienne. Nos remerciements s'adressent également à la délégation de la Jamaïque qui, au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a sollicité cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons ainsi de voir les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas présents à cette réunion.

L'Organisation internationale de la francophonie suit de près et avec grande préoccupation l'évolution de la situation en Haïti, pays membre de la francophonie depuis 1970. Les Ministres francophones, réunis à Paris en décembre 2003, à l'occasion de la dix-neuvième session de la Conférence ministérielle de la francophonie, ont examiné à fond la situation dans ce pays.

À de nombreuses occasions, notre Secrétaire général, S. E. M. Abdou Diouf, a condamné les actes de violence d'où qu'ils viennent et les violations des droits de l'homme dans ce pays. Il a exprimé sa vive inquiétude devant la détérioration de la situation humanitaire et affirmé son engagement en faveur d'une solution pacifique à cette crise.

La francophonie a fait partie de la délégation internationale de haut niveau qui s'est rendue, il y a quelques jours à Port-au-Prince, dans une tentative ultime de favoriser une solution politique à la crise. Devant les risques de chaos qui menacent Haïti, l'Organisation internationale de la francophonie lance un appel pour la cessation des violences et la recherche d'une solution constitutionnelle et concertée à même de permettre le retour du pays à la paix, à la démocratie et à l'état de droit.

Je voudrais assurer le Conseil de notre plein appui aux efforts de la communauté internationale en faveur de la recherche d'une telle solution pacifique et réaffirmer notre disponibilité à participer à toute action allant dans le sens de la mise en oeuvre de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie présidera, le mardi 2 mars 2004 à Paris, une réunion d'un Groupe ad hoc consultatif sur Haïti afin de déterminer la contribution que pourrait apporter notre organisation en appui à l'action de la communauté internationale en faveur d'Haïti. Nous sommes confiants cependant que le Conseil prendra rapidement les mesures nécessaires permettant de faire face à la situation dangereuse dans laquelle se trouve actuellement Haïti et d'aider au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le pays, ouvrant ainsi la voie à une action coordonnée de la communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix et de la reconstruction du pays, action à laquelle la francophonie ne manquera pas d'apporter sa contribution.

Le Président (*parle en chinois*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité,

j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité est profondément préoccupé par la dégradation de la situation politique, sur le plan de la sécurité, et humanitaire en Haïti. Il déplore les pertes de vies humaines qui ont déjà eu lieu et craint que l'absence d'un règlement politique n'entraîne de nouvelles effusions de sang. La violence prolongée et l'effondrement de l'ordre public en Haïti pourraient avoir des effets déstabilisateurs sur la région.

Le Conseil de sécurité salue le rôle moteur que jouent l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans la promotion d'un règlement pacifique et dans la recherche des moyens de rétablir la confiance entre les parties, en particulier grâce à leur Plan d'action.

Le Conseil apporte son appui à la CARICOM et à l'OEA qui, dans l'impasse actuelle, continuent à rechercher un règlement pacifique et constitutionnel. Les principes énoncés par le Plan d'action CARICOM-OEA constituent une base importante en vue du règlement de la crise. Le Conseil engage les parties à agir de façon responsable, en choisissant la négociation plutôt que l'affrontement. Un calendrier accéléré semble désormais nécessaire.

Le Conseil de sécurité est profondément préoccupé par la perspective de la poursuite de la violence en Haïti et approuve l'appel à un engagement international en Haïti. Il en étudiera d'urgence les options, et notamment l'envoi d'une force internationale à l'appui d'un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil engage toutes les parties au conflit en Haïti à faciliter la distribution des denrées alimentaires et des médicaments et à assurer la protection des civils. Il engage toutes les parties à respecter le personnel humanitaire international et son matériel, et à faire en sorte que l'aide internationale parvienne bien à ceux qui en ont besoin.

Le Conseil engage le Gouvernement haïtien et toutes les autres parties à respecter les droits de l'homme et à cesser de recourir à la violence pour réaliser leurs objectifs politiques. Les auteurs des violations des droits de l'homme en seront tenus comptables.

Le Conseil de sécurité approuve la décision du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour Haïti.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation en Haïti et demeure saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/4.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.